

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

### *SÉANCE EXTRAORDINAIRE*

Neuvième séance – Lundi 8 septembre 2014, à 17 h

#### **Présidence de M. Olivier Baud, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, maire, *M<sup>me</sup> Olga Baranova*, *M. Eric Bertinat*, *M<sup>me</sup> Maria Casares*, *MM. Sylvain Clavel*, *Olivier Fiumelli*, *Pierre Gauthier*, *M<sup>mes</sup> Florence Kraft-Babel*, *Mireille Luiset*, *Estelle Marchon*, *MM. Antoine Maulini* et *Vincent Schaller*.

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Esther Alder*, vice-présidente, *M. Rémy Pagani*, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno* et *M. Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

#### CONVOCATION

Par lettre du 25 août 2014, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour lundi 8 septembre 2014, à 17 h et 20 h.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la cité et de ses habitants.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de bien vouloir vous lever. (*L'assemblée se lève.*) Nous avons appris avec tristesse le décès de notre ancien collègue M. François Thorens, le 21 juin 2014, ancien conseiller municipal de 1975 à 1979 sur la liste du Parti Vigilance. Nous adressons nos sincères condoléances à la famille et aux proches de M. François Thorens. Nous avons aussi appris avec tristesse le décès de notre ancien collègue M. Conrad Meyer, le 27 août 2014, ancien conseiller municipal de 1959 à 1961 sur la liste du Parti socialiste. Il a ensuite siégé au Conseil municipal de Vernier de 1967 à 1979, Conseil qu'il a également présidé en 1971-1972. Nous adressons nos sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Conrad Meyer. Mesdames et Messieurs, en mémoire des personnes disparues que je viens d'évoquer, je vous prie d'observer une minute de silence.

*(L'assemblée observe une minute de silence.)*

Nous adressons également nos sincères condoléances à notre collègue M. Carlos Medeiros, dont la mère est décédée cet été. Vous pouvez vous rasseoir.

Le Conseil administratif n'est malheureusement pas là. M. Sami Kanaan nous prie de bien vouloir l'excuser entre 17 h et 19 h. Il est retenu par des obligations liées à ses fonctions de maire, à savoir la cérémonie de remise du Prix 2014 de la Fondation pour Genève. Il sera présent à partir de 20 h 30 environ, pour autant que nous soyons encore là. M. Guillaume Barazzone arrivera vers 18 h 15. De même, M. Rémy Pagani, en raison d'un conseil de fondation extraordinaire auquel il doit participer, prendra part à la séance d'aujourd'hui avec du retard. Tous deux nous prient de bien vouloir les en excuser. M<sup>me</sup> Sandrine Salerno vient également de s'excuser; elle est prise dans les bouchons avec le président de la

Confédération, M. Didier Burkhalter, si j'ai bien compris. Je propose donc que nous donnions la parole au Conseil administratif ultérieurement.

J'aimerais profiter de remercier toutes celles et ceux qui nous ont fait l'honneur de leur présence lors de la sortie du Conseil municipal du samedi 6 septembre, en particulier M<sup>me</sup> Marie-Béatrice Mériboute, maire de Céligny, et son équipe, M. Boris Wastiau, directeur du Musée d'ethnographie de Genève, et ses collaborateurs, en particulier M<sup>me</sup> Federica Tamarozzi-Bert, et surtout le Service du Conseil municipal et toutes celles et ceux qui ont œuvré pour que cette sortie soit un succès. J'espère que vous l'avez appréciée.

J'aimerais préciser que l'horaire de la séance est un peu particulier, au-delà du fait que c'est une séance extraordinaire, puisque la reprise, si reprise il y a, a bien lieu à 20 h et non à 20 h 30. Il est donc possible que la pause soit de 19 h à 20 h.

Le bureau souhaite aussi faire un petit rappel concernant le délai de remise des rapports de commission, dans la mesure, effectivement, où la bonne marche des travaux du Conseil municipal est dépendante de la remise des rapports. L'article 126, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève stipule ceci: «Un rapport doit être rendu au plus tard dans les trois mois qui suivent la fin du traitement de l'objet par la commission saisie pour cet objet (...)». Aussi, je remercie d'avance les présidents de commission de bien vouloir rappeler aux commissaires ce point du règlement ainsi que de veiller à redistribuer les rapports des commissaires qui auraient quitté la commission. Je n'en dis pas plus.

En face de moi, sur la table, il y a la coupe gagnée par la Ville de Genève à l'occasion du 9<sup>e</sup> tournoi de football des élus, au mois de juin dernier. Elle avait momentanément disparu pour que la plaquette soit réactualisée. La voici désormais en bonne place au milieu de nous. Qu'elle soit le témoin de la qualité de nos débats!

### 3. Pétitions.

**Le président.** Nous avons reçu les deux pétitions suivantes, qui sont renvoyées sans discussion à la commission des pétitions:

- P-326, «Concernant l'Accord sur le commerce des services (ACS), en anglais Trade in Services Agreement (TiSA)»;
- P-327, «Pour permettre à M<sup>me</sup> Nicoleta Banu de reprendre le bail de l'arcade sise à la rue Rousseau 14».

4. Projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2015  
(PR-1092)<sup>1</sup>.

Projet de budget 2015

## Présentation générale

Budget 2014

Comptes 2013

## Compte administratif

Comptes 2013		Budget 2014		Projet de budget 2015	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
11479489162.15	11891010359.32	10413071169	1122437169	1105470955.09	1139271850
376369160.16	849366157	849366157		849366157	
<b>13247789160.16</b>	<b>11891401559.13</b>	<b>11322383147</b>	<b>11321437169</b>	<b>11892339586</b>	<b>11397710820</b>
233884665.74	233884665.74	37168173	37168173	36930812	36930812
<b>1257683834.90</b>	<b>1232052725.06</b>	<b>1159461520</b>	<b>1159465342</b>	<b>1176170398</b>	<b>1176202362</b>
35188609.84	35188609.84	143322	143322	31964	31964
<b>1257683834.90</b>	<b>1237683834.90</b>	<b>1159465342</b>	<b>1159465342</b>	<b>1176202362</b>	<b>1176202362</b>
<b>Dépenses</b>	<b>Revenues</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Revenues</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Revenues</b>
108122268.49	20211652.47	100000000	100000000	100000000	100000000
15111864.01	2959642.35	30000000	30000000	30000000	30000000
<b>123234132.50</b>	<b>123234132.50</b>	<b>130000000</b>	<b>130000000</b>	<b>130000000</b>	<b>130000000</b>

## Financement des investissements

Comptes 2013		Budget 2014		Projet de budget 2015	
Charges	Revenues	Charges	Revenues	Charges	Revenues
CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
879101616.02	12152221.66	100000000	300000000	100000000	300000000
73354455.90	3495551.11	3479366	77506791	79731587	4798730
-35188609.84	41661397.17	143822	143822	31964	84562281
<b>100062837.68</b>	<b>100062837.68</b>	<b>130000000</b>	<b>130000000</b>	<b>130000000</b>	<b>130000000</b>
<b>Dépenses</b>	<b>Revenues</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Revenues</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Revenues</b>
100000000	100000000	100000000	100000000	100000000	100000000
30000000	30000000	30000000	30000000	30000000	30000000
<b>130000000</b>	<b>130000000</b>	<b>130000000</b>	<b>130000000</b>	<b>130000000</b>	<b>130000000</b>

## Variation de fortune

13830178.32	22493209	202483413
86069030.35	26520634	25230270
-57684438.71	-48570021	-48437719
<b>-35188609.84</b>	<b>143822</b>	<b>31964</b>
<b>-35188609.84</b>	<b>143822</b>	<b>31964</b>

En tenant compte des résultats des budgets 2014 et 2015, la fortune au 31 décembre 2015 est estimée à CHF 951.377.021

<sup>1</sup> Version complète du projet de budget consultable sur le site internet de la Ville de Genève et aux Archives de la Ville de Genève.

## Projets de délibérations

### Le conseil municipal,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
sur proposition du Conseil administratif,

décide :

#### Délibération 1. - Budget administratif et mode de financement

##### Article premier. - Budget de fonctionnement

	CHF
Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à .....	1'176'170'398
sous déduction des imputations internes de .....	36'930'512
soit un total des charges nettes de .....	1'139'239'886
et les revenus à .....	1'176'202'362
sous déduction des imputations internes de .....	36'930'512
soit un total des revenus nets de .....	1'139'271'850

L'excédent de revenus présumé s'élève à CHF 31'964.-

##### Article 2. - Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante :

a) patrimoine administratif	100'000'000
dépenses .....	0
recettes .....	100'000'000
investissements nets .....	0
b) patrimoine financier	30'000'000
dépenses .....	0
recettes .....	30'000'000
investissements nets .....	0
c) total	130'000'000
dépenses .....	0
recettes .....	130'000'000
investissements nets .....	0

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées et sous réserve de celles qui doivent l'être.

*Article 3. - Mode de financement*

Les investissements nets sont autofinancés comme suit :

	CHF	CHF
a) patrimoine administratif		
investissements nets .....		100'000'000
amortissements ordinaires .....	79'731'587	
excédent de revenus de fonctionnement .....	+ 31'964	
autofinancement .....		79'763'551
Insuffisance de financement .....		20'236'449
b) patrimoine financier		
investissements nets .....		30'000'000
amortissements (autofinancement) .....		4'798'730
Insuffisance de financement .....		25'201'270
c) total		
investissements nets .....		130'000'000
amortissements ordinaires .....	84'530'317	
excédent de revenus de fonctionnement .....	+ 31'964	
autofinancement .....		84'562'281
Insuffisance de financement .....		45'437'719

*Article 4. - Compte de variation de la fortune*

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à CHF 31'964 correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

*Article 5. - Dérogation*

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

**Le conseil municipal,**

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

*décide :*

**Délibération 2. - Centimes additionnels**

*Article premier*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2015, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 4,5,5.

*Article 2*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2015 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des art. 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

*Article 3*

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2015.

**Le conseil municipal,**

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

*décide :*

**Délibération 3. - Emprunts***Article premier*

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2015 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par la délibération 1., article 3., arrondi à CHF 45'000'000, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par l'excédent de trésorerie.

*Article 2*

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

*Article 3*

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2015, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>présentation générale « ville de Genève »</b>	<b>9</b>	<b>1</b>
1.1	Le mot de la magistrate en charge des finances	9	1.1
1.2	chiffres clés et principales évolutions	10	1.2
1.3	Projet de budget par politique publique	28	1.3
1.4	services compétents	41	1.4
<b>2</b>	<b>projet de budget des départements</b>	<b>53</b>	<b>2</b>
2.1	Autorités	53	2.1
2.2	Finances et logement	63	2.2
2.3	constructions et aménagement	83	2.3
2.4	culture et sport	99	2.4
2.5	environnement urbain et sécurité	123	2.5
2.6	cohésion sociale et solidarité	145	2.6
<b>3</b>	<b>Annexes</b>	<b>178</b>	<b>3</b>
3.1	Projet de délibérations	178	3.1
3.2	présentations « légales »	181	3.2
3.3	Lexique	189	3.3

**LISTE DES FIGURES**

FIGURE 1	COMPTE DE FONCTIONNEMENT (EN MILLIONS DE FRANCS)	12
FIGURE 2	FINANCEMENT (EN MILLIONS DE FRANCS)	12
FIGURE 3	CHARGES PAR CHAPITRE COMPTABLE (EN %)	14
FIGURE 4	REVENUS PAR CHAPITRE COMPTABLE (EN %)	15
FIGURE 5	ÉVOLUTION DES CENTIMES ADDITIONNELS (EN MILLIERS DE FRANCS)	22
FIGURE 6	ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ET DU FINANCEMENT (EN MILLIONS DE FRANCS)	25
FIGURE 7	EXCÉDENT / INSUFFISANCE DE FINANCEMENT (EN MILLIONS DE FRANCS)	25
FIGURE 8	ÉVOLUTION DE LA DETTE (EN MILLIONS DE FRANCS)	27
FIGURE 9	CHARGES PAR POLITIQUE PUBLIQUE (EN %)	30
FIGURE 10	REVENUS PAR POLITIQUE PUBLIQUE (EN %)	31
FIGURE 11	POIDS DES CHARGES PAR CHAPITRE COMPTABLE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES (EN MILLIONS DE FRANCS)	33
FIGURE 12	POIDS DES CHARGES DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LES DÉPARTEMENTS (EN MILLIONS DE FRANCS)	35
FIGURE 13	SUBVENTIONS (MONÉTAIRES ET GRATUITÉS) PAR POLITIQUE PUBLIQUE (EN %)	39

## 1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE « VILLE DE GENÈVE »

### 1.1 LE MOT DE LA MAGISTRATE EN CHARGE DES FINANCES

Les grandes orientations du budget 2015, telles que définies par le CA, affirment la ville de Genève comme :

**une ville attentive aux besoins des familles** : cette année encore, la famille reste au cœur des préoccupations du CA. conscients des difficultés rencontrées par de nombreux parents pour faire garder leurs jeunes enfants, le CA propose une augmentation de la subvention destinée à la création de places dans les institutions de la petite enfance (+2.8 mio pour 194 places). Pour permettre au service de la petite enfance de faire face à une importante charge de travail, le CA soutient également la création de 1.6 poste en ETP au sein de ce service (+183'000.- Frs). Par ailleurs, pour lutter contre les incivilités dans les préaux, le CA souhaite renforcer le nettoyage d'une dizaine d'entre eux, jugés très problématiques (+200'000.- Frs). Enfin, au regard de la hausse de fréquentation des activités parascolaires (+8% en 2014), le CA propose d'accroître la participation de la ville de Genève au financement du groupe intercommunal pour l'animation parascolaire (+1.1 mio).

**une ville de culture et de sport** : après d'importants travaux de rénovation, l'Alhambra rouvrira ses portes au printemps 2015. Pour permettre au public de fréquenter cette salle de spectacle toute l'année et répondre à l'augmentation des surfaces exploitées, le CA propose d'accroître la subvention nominale de l'Alhambra ainsi que le budget destiné aux frais de nettoyage et d'entretien (+246'000.- Frs). Parallèlement, en vue de l'inauguration en octobre 2014 du nouveau musée d'ethnographie de Genève, le CA soutient l'augmentation du budget de fonctionnement de cette institution (+190'000.- Frs) afin de pouvoir offrir au public un programme complet d'exposition et de médiation culturelle. Au niveau sportif, le terrain de football des fourches sera transféré en mars 2015 sur le site de Miranay, aux frais de l'État de Genève. Pour faire face aux frais d'exploitation de ce terrain, le CA souhaite la création de deux postes de gardien d'installations sportives (+183'000.- Frs).

**une ville verte** : dès avril 2015, les genevois-e-s pourront profiter d'un nouvel espace vert, grâce à l'ouverture du parc Gustave et Léonard nentsch dans le quartier des Charmilles. Avec ses 27'000 mètres carrés de surfaces vertes et ses 231 arbres,

ce parc engendrera une augmentation significative de travail pour le service des espaces verts et pour le service voirie-ville propre. Le CA propose donc la création de 3 postes de jardinier-ère-s et de 2 postes d'ouvrier-ère-s (+472'000.- Frs) afin d'assumer les prestations d'entretien horticole, de vidange des corbeilles et de nettoyage des cheminements de ce nouveau lieu.

**une ville plus sûre** : afin d'atteindre l'objectif de constituer un corps de 200 agent-e-s de police municipale (APM) à l'horizon 2015, le CA souhaite intégrer 26 nouveaux postes d'APM dès le 1er septembre 2015 (+1.3 mio). Par ailleurs, pour assurer des effectifs constants dans les sections d'intervention des sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières, il convient d'ouvrir 4 postes d'aspirant-e-s en 2015 (+325'000.- Frs) qui pourront remplacer les professionnel-le-s dont les départs sont planifiés en 2017.

**une ville soucieuse de ses aîné-e-s** : la ville de Genève est copropriétaire avec l'Hospice général d'une maison de vacances (la nouvelle roseraie) à St-Légier, sur les coteaux du Léman. Elle permet aux aîné-e-s de partir quelques jours à des conditions financières très avantageuses. L'accent est porté sur la qualité de l'accueil et sur le bien-être des seniors. En respect de la convention liant l'Hospice général à la ville de Genève, le CA propose de couvrir le déficit à venir de la nouvelle roseraie (+120'000.- Frs) en augmentant la subvention y relative.

En définissant les grandes priorités de ce projet de budget 2015, le CA a souhaité répondre aux attentes légitimes des genevoises et des genevois. Dans un contexte conjoncturel incertain, il a dû trouver un juste équilibre entre la maîtrise des charges et des dépenses essentielles à la qualité de vie dans notre commune. Dans ce cadre, je souhaite rappeler l'importance de pouvoir disposer d'une assiette fiscale suffisante ; ce n'est en effet que par le biais de l'impôt que la ville de Genève est en mesure de couvrir les dépenses d'intérêt général et de proposer à l'ensemble de la population des prestations de qualité telles que des installations sportives, des crèches ou une police de proximité.

1.1

**1.2 CHIFFRES CLÉS ET PRINCIPALES ÉVOLUTIONS****1.2.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

COMPTES 2013		BUDGET 2014	
CHF		CHF	
charges	revenus	charges	revenus
	1'189'610'559.32		1'122'437'169
1'147'949'162.15		1'041'307'190	
76'850'007.01		80'986'157	
<b>1'224'799'169.16</b>	<b>1'189'610'559.32</b>	<b>1'122'293'347</b>	<b>1'122'437'169</b>
32'884'665.74	32'884'665.74	37'168'173	37'168'173
<b>1'257'683'834.90</b>	<b>1'222'495'225.06</b>	<b>1'159'461'520</b>	<b>1'159'605'342</b>
	35'188'609.84 *	143'822	
<b>1'257'683'834.90</b>	<b>1'257'683'834.90</b>	<b>1'159'605'342</b>	<b>1'159'605'342</b>
dépenses	recettes	dépenses	recettes
108'122'268.49	20'211'652.47	100'000'000	
15'111'864.01	2'959'642.35	30'000'000	
	100'062'837.68		130'000'000
<b>123'234'132.50</b>	<b>123'234'132.50</b>	<b>130'000'000</b>	<b>130'000'000</b>
dépenses	recettes	dépenses	recettes
87'910'616.02		100'000'000	
12'152'221.66		30'000'000	
	73'354'455.90		77'506'791
	3'495'551.11		3'479'366
	-35'188'609.84		143'822
	41'661'397.17		81'129'979
	716'981.80		
	42'378'378.97		81'129'979
	57'684'458.71		48'870'021
<b>100'062'837.68</b>	<b>100'062'837.68</b>	<b>130'000'000</b>	<b>130'000'000</b>
	13'839'178.32		22'493'209
	8'656'670.55		26'520'634
	-57'684'458.71		-48'870'021
-35'188'609.84 *		143'822	
<b>-35'188'609.84</b>	<b>-35'188'609.84</b>	<b>143'822</b>	<b>143'822</b>

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2014 (après-midi)  
Budget 2015

661

PROJET DE BUDGET 2015		
COMPTE ADMINISTRATIF		
CHF		
Fonctionnement	charges	Revenus
revenus		1'139'271'850
charges	1'054'709'569	
amortissements	84'530'317	
total net des charges et revenus	1'139'239'886	1'139'271'850
imputations internes	36'930'512	36'930'512
total brut des charges et revenus	1'176'170'398	1'176'202'362
excédent de revenus (*charges)	31'964	
	1'176'202'362	1'176'202'362
investissements	dépenses	recettes
investissements du patrimoine administratif	100'000'000	
investissements du patrimoine financier	30'000'000	
investissements nets		130'000'000
	130'000'000	130'000'000
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS		
	dépenses	recettes
investissements nets du patrimoine administratif	100'000'000	
investissements nets du patrimoine financier	30'000'000	
amortissements du patrimoine administratif		79'731'587
amortissements du patrimoine financier		4'798'730
excédent de revenus de fonctionnement		31'964
autofinancement		84'562'281
préfinancement sur patrimoine administratif		
total financement des investissements		84'562'281
insuffisance de financement		45'437'719
	130'000'000	130'000'000
VARIATION DE FORTUNE		
augmentation du patrimoine administratif		20'268'413
augmentation du patrimoine financier		25'201'270
insuffisance de financement		-45'437'719
augmentation de la fortune (*diminution)	31'964	
	31'964	31'964

1.2

en tenant compte des résultats des budgets 2014 et 2015, la fortune au 31 décembre 2015 est estimée à CHF 951'377'021

FIGURE 1 : COMPTE DE FONCTIONNEMENT (EN MILLIONS DE FRANCS)

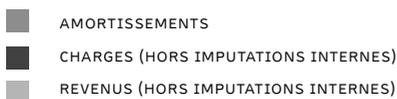
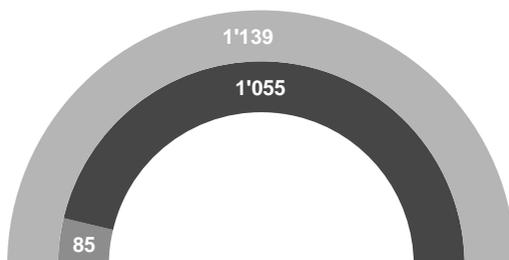
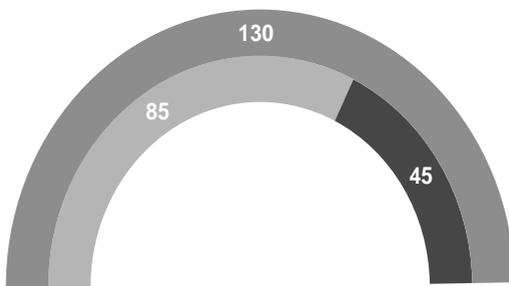


FIGURE 2 : FINANCEMENT (EN MILLIONS DE FRANCS)

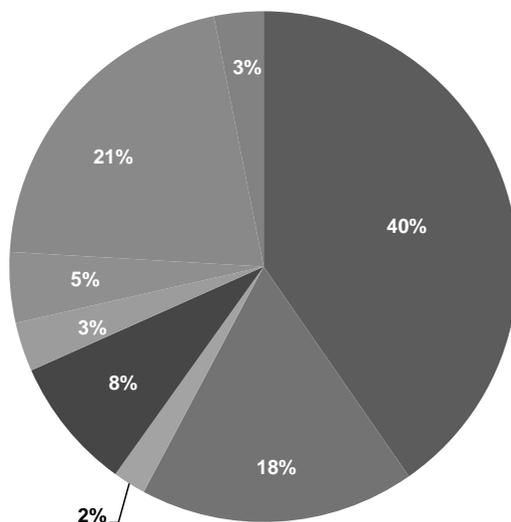


**1.2.2 PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE**

en milliers de francs	PB 2015	B 2014	Écart	%	C 2013
CHARGES	1'176'170	1'159'462	16'709	1%	1'257'684
30 charges de personnel	473'307	465'934	7'374	2%	579'181
31 biens, services et marchandises	205'211	206'952	-1'740	-1%	194'871
32 Intérêts passifs	24'536	25'501	-966	-4%	19'261
33 Amortissements	99'039	95'498	3'541	4%	101'783
330 Amortissements ordinaires du PF	4799	3'479	1'319	38%	3'496
331 Amortissements ordinaires du PA	79'732	77'507	2'225	3%	73'354
334 pertes sur débiteurs	14'509	14'512	-3	-0%	24'933
34 contributions à d'autres collectivités	36'510	35'802	709	2%	42'901
35 dédommagements à des collectivités publiques	52'406	50'570	1'837	4%	50'767
36 subventions accordées	245'650	241'962	3'688	2%	235'865
360 subventions accordées - confédération	503	503	0	0%	506
361 subventions accordées - cantons	10'849	10'495	355	3%	10'489
362 subventions accordées - communes	85	85	0	0%	89
363 subventions accordées - propres établissements	6'245	6'292	-47	-1%	6'309
364 subventions accordées - sociétés d'économie mixte	2'333	2'133	200	9%	2'257
365 subventions accordées - institutions privées	204'711	202'119	2'593	1%	194'869
366 subventions accordées - personnes physiques	15'445	14'842	603	4%	15'828
367 subventions accordées - étranger	5'477	5'494	-17	-0%	5'517
37 subventions redistribuées	2'580	75	2'505	3340%	134
38 Attribution aux financements spéciaux	0	0	0	--	37
39 imputations internes	36'931	37'168	-238	-1%	32'885
REVENUS	1'176'202	1'159'605	16'597	1%	1'222'495
40 impôts	887'343	884'558	2'785	0%	921'774
400 impôts sur le revenu et la fortune	584'816	592'312	-7'496	-1%	579'895
401 impôts sur le bénéfice et le capital	164'727	156'899	7'828	5%	196'178
406 impôts sur les chiens	300	300	0	0%	329
408 Fonds de péréquation (personnes morales)	17'500	17'047	453	3%	19'383
409 taxe professionnelle communale	120'000	118'000	2'000	2%	125'989
42 revenus des biens	161'807	152'826	8'980	6%	169'463
43 revenus divers	46'891	43'343	3'548	8%	54'211
44 Parts à des recettes et contrib. sans affectation	1'615	1'450	165	11%	1'784
45 dédommagements de collectivités publiques	28'111	28'166	-55	-0%	29'313
46 subventions acquises	10'926	12'018	-1'093	-9%	12'628
47 subventions à redistribuer	2'580	75	2'505	3340%	134
48 Prélèvements sur les financements spéciaux	0	0	0	--	305
49 imputations internes	36'931	37'168	-238	-1%	32'885
<b>résultat</b>	<b>32</b>	<b>144</b>	<b>-112</b>	<b>-78%</b>	<b>-35'189</b>

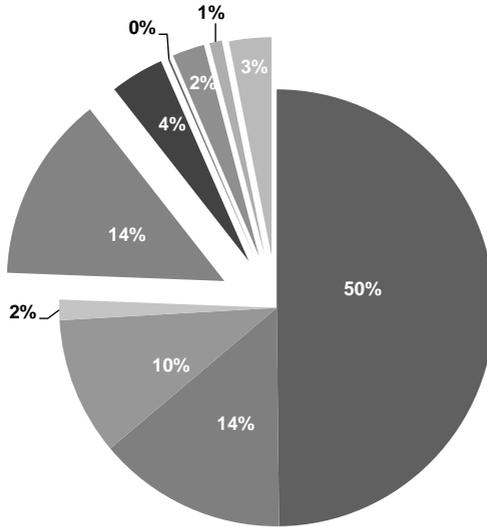
1.2

FIGURE 3 : CHARGES PAR CHAPITRE COMPTABLE (EN %)



- 30 CHARGES DE PERSONNEL
- 31 BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES
- 32 INTÉRÊTS PASSIFS
- 33 AMORTISSEMENTS
- 35 CONTRIBUTIONS À D'AUTRES COLLECTIVITÉS
- 36 DÉDOMMAGEMENTS À DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES
- 37 SUBVENTIONS ACCORDÉES
- 39 IMPUTATIONS INTERNES

FIGURE 4 : REVENUS PAR CHAPITRE COMPTABLE (EN %)



1.2

- 40 IMPÔTS PERSONNES PHYSIQUES
- 40 IMPÔTS PERSONNES MORALES
- 40 TAXE PROFESSIONNELLE
- 40 AUTRES IMPÔTS
- 42 REVENUS DES BIENS
- 43 REVENUS DIVERS
- 44 PARTS ET CONTRIBUTIONS
- 45 DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES
- 46 SUBVENTIONS ACQUISES
- 49 IMPUTATIONS INTERNES

**1.2.3 ANALYSE DES PRINCIPAUX ÉCARTS****CHIFFRES GLOBAUX**

conformément à l'article 48, lettre c) de la loi sur l'administration des communes, le CA présente au conseil municipal de la ville de Genève le projet de budget 2015 dont les chiffres globaux sont les suivants :

**budget de fonctionnement** (sans les imputations internes)

revenus nets	CHF	1'139'271'850
charges nettes	CHF	1'139'239'886
<b>résultat de fonctionnement</b>	<b>CHF</b>	<b>31'964</b>

**budget des investissements**

investissements nets présumés	<b>CHF</b>	<b>130'000'000</b>
-------------------------------	------------	--------------------

**financement des investissements**

investissements nets présumés	CHF	130'000'000
Autofinancement total	CHF	84'562'281
<b>insuffisance de financement</b>	<b>CHF</b>	<b>45'437'719</b>

**Évolution entre les comptes 2013, le budget 2014 et le projet de budget 2015 (par chapitre)**

(en millions de francs)	PB 2015	B 2014	C 2013	ÉCART PB15-B14		ÉCART PB15-C13		
<b>revenus</b>								
impôts (chapitre 40)	887.3	884.6	921.8	+ 2.8	+ 0.3%	- 34.4	- 3.7%	
revenus des biens (chapitre 42)	161.8	152.8	169.5	+ 9.0	+ 5.9%	- 7.7	- 4.5%	
revenus divers (chapitre 43)	46.9	43.3	54.2	+ 3.5	+ 8.2%	- 7.3	- 13.5%	
parts et contributions (chapitre 44)	1.6	1.5	1.8	+ 0.2	+ 11.4%	- 0.2	- 9.5%	
dédommagements de coll. publiques (chapitre 45)	28.1	28.2	29.3	- 0.1	- 0.2%	- 1.2	- 4.1%	
subventions et allocations (chapitre 46)	10.9	12.0	12.6	- 1.1	- 9.1%	- 1.7	- 13.5%	
subventions à redistribuer (chapitre 47)	2.6	0.1	0.1	+ 2.5		+ 2.4		
<b>total</b>	<b>1'139.3</b>	<b>1'122.4</b>	<b>1'189.6</b>	<b>+ 16.8</b>	<b>+ 1.5%</b>	<b>- 50.3</b>	<b>- 4.2%</b>	
<b>charges</b>								
charges de personnel (chapitre 30)	473.3	465.9	579.2	+ 7.4	+ 1.6%	- 105.9	- 18.3%	
biens, services et marchandises (chapitre 31)	205.2	207.0	194.9	- 1.7	- 0.8%	+ 10.3	+ 5.3%	
intérêts passifs (chapitre 32)	24.5	25.5	19.3	- 1.0	- 3.8%	+ 5.3	+ 27.4%	
pertes sur débiteurs (chapitre 33)	14.5	14.5	24.9	- 0.0	- 0.0%	- 10.4	- 41.8%	
contributions à d'autres collectivités (chapitre 34)	36.5	35.8	42.9	+ 0.7	+ 2.0%	- 6.4	- 14.9%	
dédommagements à des coll. publ. (chapitre 35)	52.4	50.6	50.8	+ 1.8	+ 3.6%	+ 1.6	+ 3.2%	
subventions et allocations à des tiers (chapitre 36)	245.6	242.0	235.9	+ 3.7	+ 1.5%	+ 9.8	+ 4.1%	
subventions redistribuées (chapitre 37)	2.6	0.1	0.1	+ 2.5		+ 2.4		
<b>total</b>	<b>1'054.7</b>	<b>1'041.3</b>	<b>1'147.9</b>	<b>+ 13.4</b>	<b>+ 1.3%</b>	<b>- 93.2</b>	<b>- 8.1%</b>	
<b>amortissements et investissements</b>								
Amortissements ordinaires et extraordinaires	84.5	81.0	76.9	+ 3.5	+ 4.4%	+ 7.7	+ 10.0%	
Investissements nets	130.0	130.0	123.2	+ 0.0	+ 0.0%	+ 29.9	+ 29.9%	
<b>comptes de fonctionnement et de financement</b>								
Excédent des comptes de fonctionnement	0.0	0.1	- 35.2		--		--	
excédent/insuffisance de financement	- 45.4	- 48.9	- 57.7		--		--	

**PRINCIPAUX ÉCARTS DES CHARGES**

**chapitre 30 : charges de personnel** (en millions de francs)

PB 2015	B 2014	C 2013	ÉCART PB15-B14		ÉCART PB15-C13	
473.3	465.9	579.2	+ 7.4	+ 1.6%	- 105.9	- 18.3%

1.2

dans le détail, les principaux groupes de ce chapitre ont évolué dans les proportions suivantes :

	PB 2015	(B 2014)	(C 2013)
300 Autorités et commissions	2.1	- 0.0	+ 0.3
301 traitement du personnel	369.9	+ 4.5	+ 9.9
303 assurances sociales	33.0	+ 2.0	+ 3.6
304 caisse de pensions et prévoyance	47.6	+ 0.5	- 117.9
305 assurances maladie et accident	8.5	- 0.1	+ 0.4
306 prestations en nature	2.8	+ 0.2	+ 0.5
307 prestations aux pensionnés	2.9	+ 0.5	- 2.4
308 personnel intérimaire	1.8	- 0.2	- 0.8
309 Autres charges de personnel	4.8	- 0.0	+ 0.7

ce chapitre enregistre la progression annuelle liée aux mécanismes salariaux ordinaires sans indexation du traitement des employé-e-s de la ville de Genève.

Le gel des postes vacants est budgété à hauteur de -13.0 mios.

relevons les variations notables suivantes (par rapport au budget 2014) :

- Mécanismes salariaux : + 4.0 mios
- 42.05 nouveaux postes : + 2.4 mios
- cotisations allocations familiales : + 1.6 mio
- postes créés partiellement en 2014 : +1.3 mio
- cessation d'activité sis : + 0.5 mio
- Augmentation du gel des postes vacants : - 2.0 mios

**chapitre 31 : biens, services et marchandises** (en millions de francs)

PB 2015	B 2014	C 2013	ÉCART PB15-B14		ÉCART PB15-C13	
205.2	207.0	194.9	- 1.7	- 0.8%	+ 10.3	+ 5.3%

dans le détail, les principaux groupes de ce chapitre ont évolué dans les proportions suivantes :

	PB 2015	(B 2014)	(C 2013)
310 Fournitures de bureau, imprimés, publicité	9.0	+ 0.1	- 0.3
311 mobilier, machines, véhicules, matériel	6.5	- 0.4	- 0.3
312 eau, énergie, combustibles	21.6	- 0.3	- 0.6
313 achats de fournitures et autres marchandises	14.3	+ 0.1	+ 1.7
314 entretien des immeubles par des tiers	66.5	- 1.0	+ 6.0
315 entretien d'objets mobiliers par des tiers	10.3	0.0	+ 0.7
316 loyers, fermages et redevances d'utilisation	12.0	- 0.3	- 0.4
317 dégradements	2.9	0.0	+ 0.3
318 honoraires et prestations de services	60.1	0.0	+ 3.8
319 frais divers	2.1	- 0.1	- 0.5

en comparaison avec le budget 2014, les charges de biens, services et marchandises s'inscrivent en baisse de 1.7 mio.

relevons les variations notables suivantes (par rapport au budget 2014) :

- entretien des routes : + 1.0 mio
- honoraires et prestations diverses : + 0.5 mio
- transports effectués par des tiers : + 0.3 mio
- Achat d'oeuvres d'arts : -0.3 mio
- Eau, énergie, combustibles : -0.3 mio
- Frais d'incinération cheneviers : - 1.1 mio
- entretien des bâtiments : - 2.0 mios

**chapitre 32 : intérêts passifs** (en millions de francs)

PB 2015	B 2014	C 2013	ÉCART PB15-B14		ÉCART PB15-C13	
24.5	25.5	19.3	- 1.0	- 3.8%	+ 5.3	+ 27.4%

La politique instillée par le CA en matière de gestion de la dette continue de porter ses fruits. La stratégie définie prévoit en effet qu'un tiers de l'encours de la dette est basé sur les taux courts. Cette stratégie trouve sa logique dans le fait qu'il existe une corrélation historique entre le niveau des taux courts et la situation conjoncturelle et/ou l'inflation. Au moment où les perspectives conjoncturelles sont mitigées, la charge de la dette continue de diminuer. Le CA a ainsi profité des taux à très long terme extrêmement bas pour émettre des emprunts publics sur des échéances longues. La baisse du taux moyen permet encore de compenser l'augmentation de l'endettement induite à la fois par l'affaiblissement de l'autofinancement et l'augmentation du niveau des investissements. Le taux moyen de la dette devrait ainsi être proche de 1.5%.

**chapitre 33 : Amortissements** (en millions de francs)

PB 2015	B 2014	C 2013	ÉCART PB15-B14		ÉCART PB15-C13	
84.5	81.0	76.9	+ 3.5	+ 4.4%	+ 7.7	+ 10.0%

Les amortissements sont en augmentation par rapport aux comptes 2013 de 7.7 mios. cette importante augmentation est induite par le rythme de réalisation des investissements votés par le conseil municipal.

Leurs montants sont déterminés objet par objet conformément aux dispositions légales en matière d'amortissements, notamment la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application.

1.2

**groupe 334 : pertes sur débiteurs** (en millions de francs)

PB 2015	B 2014	C 2013	ÉCART PB15-B14		ÉCART PB15-C13	
14.5	14.5	24.9	0.0	0.0%	- 10.4	- 41.8%

La majeure partie des pertes attendues (12.0 mios) concerne les débiteurs relatifs aux centimes additionnels, budget déterminé en fonction du niveau moyen des pertes constatées ces dernières années.

**chapitre 34 : contributions à d'autres collectivités** (en millions de francs)

PB 2015	B 2014	C 2013	ÉCART PB15-B14		ÉCART PB15-C13	
36.5	35.8	42.9	+ 0.7	+ 2.0%	- 6.4	- 14.9%

Le chapitre 34 enregistre la compensation financière versée aux communes frontalières, ainsi que les effets de la nouvelle péréquation intercommunale. cette compensation s'inscrit en hausse par rapport au budget 2014 (+ 1.2 mio) qui s'explique par la progression de la masse salariale des travailleurs-euses en provenance des communes frontalières.

par ailleurs, les effets de la péréquation intercommunale ont été budgétés à hauteur de 2.0 mios, en diminution de 0.5 mio par rapport à 2014. ce faible niveau de la contribution de la ville de Genève s'explique par l'essoufflement constaté des rentrées fiscales de la ville en comparaison des autres communes en 2013, base de calcul de la péréquation calculée pour 2015.

**chapitre 35 : dédommagements à des collectivités publiques** (en millions de francs)

PB 2015	B 2014	C 2013	ÉCART PB15-B14		ÉCART PB15-C13	
52.4	50.6	50.8	+ 1.8	+ 3.6%	+ 1.6	+ 3.2%

L'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale en 2010 a sonné le glas des dispositions transitoires des lois 9679 et 10077. Le retour à la normale en matière de frais de perception intervenu cette année-là a entraîné une diminution du montant budgété de près de 13.0 mios de francs de 2009 à 2013. ces charges pour 2015 s'inscrivent en droite ligne de celles budgétées en 2014. L'augmentation s'explique par la hausse des frais de perception budgétés, en lien avec la hausse des recettes fiscales.

par ailleurs, une augmentation (+1.1 mio) a été budgétée afin de tenir compte du financement additionnel que la ville verse au groupement intercommunal pour l'Animation parascolaire (GIAP). À terme, la part communale directe devra atteindre 90.0%. La part prise en charge par les communes devrait à nouveau augmenter si le nouveau fonds intercommunal réduit sa participation en 2015. cette hausse sera destinée à faire face à l'augmentation du nombre de prestations délivrées (école le mercredi matin) ainsi qu'à l'application des mécanismes salariaux des employé-e-s du GIAP.

enfin, les « frais de police » dus par la ville de Genève au canton en application de la convention relative aux « frais de routes » sont budgétés à hauteur de 15.0 mios de francs.

**chapitre 36 : transferts à des tiers : subventions et allocations** (en millions de francs)

PB 2015	B 2014	C 2013	ÉCART PB15-B14		ÉCART PB15-C13	
245.6	242.0	235.9	+ 3.7	+ 1.5%	+ 9.8	+ 4.1%
-39.9	-38.8	-43.0	- gratuités			
205.7	203.1	192.9	+ 2.6	+ 1.3%	+ 12.8	+ 6.7%

hors gratuités, les subventions prévues par la ville de Genève en 2015 s'inscrivent globalement en augmentation de 2.6 mios par rapport à 2014.

relevons les variations notables suivantes (par rapport au budget 2014) :

- nouvelles places d'accueil petite enfance : + 2.8 mios
- mécanismes salariaux petite enfance : + 1,5 mio
- gratuités : + 1.1 mio
- Léman bleu : + 0.3 mio
- Alhambra : + 0.2 mio
- grand théâtre : - 2.5 mios (transfert vers le chapitre 37 subventions redistribuées correspondant à la participation du fonds intercommunal).

**PRINCIPAUX ÉCARTS DES REVENUS**

**chapitre 40 : impôts** (en millions de francs)

PB 2015	B 2014	C 2013	ÉCART PB15-B14		ÉCART PB15-C13	
887.3	884.6	921.8	+ 2.8	+ 0.3%	- 34.4	- 3.7%

Les rentrées fiscales estimées pour 2015 s'inscrivent dans un environnement conjoncturel toujours contrasté. L'économie suisse reste dans une dynamique positive alors que le contexte européen et mondial est pour le moins incertain. Après la grèce, l'Espagne concentre désormais toutes les inquiétudes. De crises en sauvetages, la zone euro peine à se sortir du cercle vicieux de l'endettement dans lequel elle se trouve.

un des corollaires de cette situation aura été la forte appréciation du franc suisse qui n'a eu cesse de franchir des niveaux inconnus jusqu'alors, et ce, contre les principales monnaies. Cette importante revalorisation a eu pour effet de mettre sous pression les marges des exportateurs. A l'inverse, les importateurs n'ont répercuté que lentement les baisses de prix d'achat ainsi engendrées. La variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est très légèrement positive.

donnant suite aux demandes de la ville, à l'instar de l'année précédente, le département cantonal des finances a communiqué plus tôt les premières estimations budgétaires pour 2015, ainsi que les premiers éléments correctifs pour 2013. En sus de sa propre appréciation de la situation, le CA a donc pu prendre en compte également ces informations dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2015.

Le CA a établi dans un premier temps ses propres estimations. Une des difficultés principales, lors de l'élaboration du projet de budget, consiste à évaluer le revenu de l'imposition des personnes physiques réellement produit les années précédentes. Pour cela, le département des finances et du logement dispose de l'estimation de la production de l'exercice 2013 figurant aux comptes et des impôts partiellement produits les années antérieures. Afin d'établir une projection de ces revenus pour 2015, il convient d'estimer également la production pour 2014. Cet exercice est désormais facilité par l'amélioration de la qualité des informations transmises par le canton.

il convient également de relever que l'introduction du système postnumerando a induit l'obligation de procéder à des correctifs dont l'importance est allée au-delà des prévisions. Aussi, la neutralisation de ces correctifs pour chaque exercice comptable est indispensable afin d'appréhender convenablement la réalité. L'évaluation des revenus fiscaux 2015 est donc basée sur les comptes 2013, diminués des effets des correctifs des années 2001 à 2010, et corrigés des premières estimations de correctifs communiquées par le DF.

Ajoutons à cela que les prévisions fiscales tiennent également compte des recommandations du groupe de perspectives économiques en matière d'évolution des principales variables économiques (PIB et inflation essentiellement). Ces recommandations découlent notamment d'enquêtes menées auprès de divers instituts de prévisions économiques et d'établissements bancaires du pays, adaptées à la réalité genevoise grâce à l'expertise des membres du groupe, issus de différents domaines professionnels.

s'agissant de la taxe professionnelle, les estimations sont réalisées sur la base des productions fiscales 2012 et 2013. Ces dernières tiennent compte des différents taux et des reconductions de taxations. Un léger mieux dans la production de la taxe professionnelle est attendu pour 2015.

Le CA a ainsi pu élaborer pour la quatrième fois un projet de budget avec, en sus de ses propres estimations, des prévisions émanant de l'état reçues en cours de processus d'élaboration budgétaire. Le CA a choisi de retenir les prévisions cantonales pour l'imposition des personnes physiques et des personnes morales.

Au final, les revenus des impôts s'inscrivent en augmentation de près de 2.8 millions de francs en comparaison avec le budget 2014.

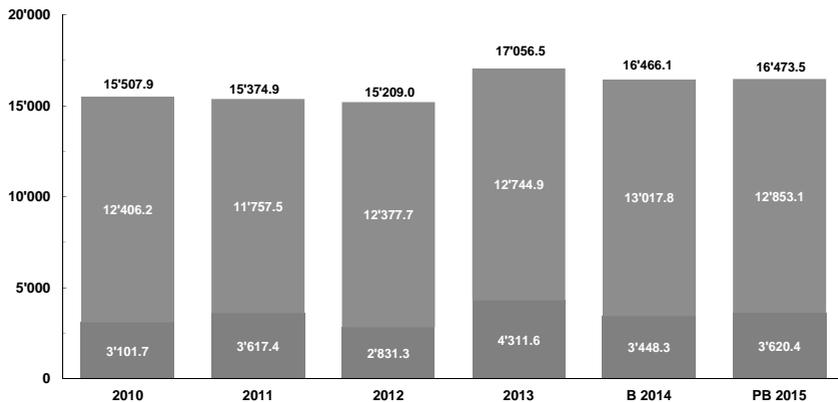
## ESTIMATION DE LA VALEUR DU CENTIME ADDITIONNEL 2015

Année (En milliers de francs)	Personnes Physiques	Personnes morales	Total
<b>2013</b>			
Production comptabilisée	12'745	4'312	17'057
+/- rectification <sup>1</sup>	- 654	+ 867	+ 1'521
Production rectifiée	12'091	3'445	15'536
<b>2014</b>			
P.P. croissance + 2.3%	+ 273		+ 273
P.M. croissance + 3.0%		+ 104	+ 104
production prévisionnelle	12'364	3'549	15'913
<b>2015</b>			
P.P. croissance + 4.0%	+ 489		+ 489
P.M. croissance + 2.0%		+ 71	+ 71
production prévisionnelle	12'853	3'620	16'473

<sup>1</sup> La rectification relative aux personnes physiques pour 2013 tient compte de la neutralisation des corrections de +30.8 mios liés aux années 2000 à 2012 ainsi que de la première révision 2013, estimée à +5.1 mios. quant à la rectification de la production des personnes morales, elle neutralise la correction à hauteur de +42.1 mios pour les années précédentes, ainsi qu'une première révision 2013 estimée à +2.7 mios.

FIGURE 5 : ÉVOLUTION DES CENTIMES ADDITIONNELS (EN MILLIERS DE FRANCS)

■ PERSONNES PHYSIQUES  
■ PERSONNES MORALES



**SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2014 (après-midi)**  
**Budget 2015**

673

**chapitre 42 : revenus des biens** (en millions de francs)

PB 2015	B 2014	C 2013	ÉCART PB15-B14		ÉCART PB15-C13	
161.8	152.8	169.5	+ 9.0	+ 5.9%	- 7.7	- 4.5%
-37.1	-36.4	-40.0	- revenus des gratuités			
124.7	116.4	129.4	+ 8.3	+ 7.1%	- 4.8	- 3.7%

1.2

Les revenus des biens s'inscrivent en augmentation par rapport au budget 2014. toutefois, ces revenus diminuent par rapport aux comptes 2013. Les revenus des biens sont composés des revenus de location des immeubles du patrimoine administratif et financier, des redevances d'utilisation du domaine public, de taxes ainsi que des bénéfices sur autres placements du patrimoine financier.

relevons les variations notables suivantes (par rapport au budget 2014) :

- Fonds assainissements des eaux usées : + 4.4 mios
- dividendes ATMB : + 1.5 mio
- rentes et loyers : + 1.8 mio
- gratuités : + 0.7 mio
- bénéfices de l'hôtel métropole et du parc des eaux-vives : + 0.5 mio

**chapitre 43 : revenus divers** (en millions de francs)

PB 2015	B 2014	C 2013	ÉCART PB15-B14		ÉCART PB15-C13	
46.9	43.3	54.2	+ 3.5	+ 8.2%	- 7.3	- 13.5%
-2.8	-2.4	-3.0	- revenus des gratuités			
44.1	40.9	51.3	+ 3.2	+ 7.7%	- 7.2	- 14.0%

Les revenus divers s'inscrivent en légère augmentation par rapport à 2014.

relevons les variations notables suivantes (par rapport au budget 2014) :

- remboursements assurances : + 1.4 mio
- revenus service des pompes funèbres : + 0.7 mio
- revenus des amendes : + 0.7 mio
- gratuités : + 0.4 mio
- émoluments état-civil : + 0.3 mio
- interventions SIS : - 0.1 mio
- prestations du personnel en faveur des investissements : - 0.2 mio

**chapitre 44 : parts et contributions** (en millions de francs)

PB 2015	B 2014	C 2013	ÉCART PB15-B14		ÉCART PB15-C13	
1.6	1.5	1.8	+ 0.2	+ 11.4%	- 0.2	- 9.5%

sur ce chapitre est budgété la rétrocession de l'assurance incendie au service d'incendie et de secours ainsi que la part à des recettes cantonales de divers impôts pour 0.2 mio. ces revenus sont présumés en stabilité par rapport à 2014.

**chapitre 45 : dédommagements de collectivités publiques** (en millions de francs)

PB 2015	B 2014	C 2013	ÉCART PB15-B14		ÉCART PB15-C13	
28.1	28.2	29.3	- 0.1	- 0.2%	- 1.2	- 4.1%

ce groupe de comptes comprend les participations des communes au sis et aux bibliobus, ainsi qu'une écriture consécutive à l'application de la convention relative aux frais de routes.

**chapitre 46 : subventions acquises** (en millions de francs)

PB 2015	B 2014	C 2013	ÉCART PB15-B14		ÉCART PB15-C13	
10.9	12.0	12.6	- 1.1	- 9.1%	- 1.7	- 13.5%

La subvention versée par le canton prévue dans l'accord portant sur les frais d'entretien des routes augmente de 2.0 mios de francs.

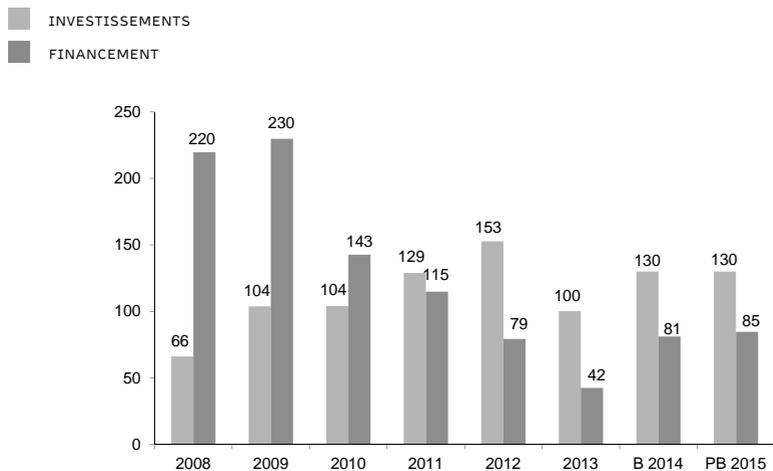
relevons également que la subvention octroyée par le fonds intercommunal pour le grand théâtre de Genève à hauteur de 2.5 mios de francs a été transférée dans le chapitre 47. ce même fonds participe également au financement de nouvelles places de crèche, participation budgétée à hauteur de 0.1 mio, soit 0.5 mio de moins que budgété en 2014. La dîme du livre (en diminution attendue de 0.4 mio) ainsi que la part sur les bénéfices du sport-toto complètent les revenus de ce chapitre.

**1.2.5 PLAN DE FINANCEMENT  
INVESTISSEMENTS**

	PB 2015		B 2014	
	en millions de francs	En %	en millions de francs	En %
Patrimoine financier	30.0	23.1	30.0	23.1
Patrimoine administratif	100.0	76.9	100.0	76.9
<b>total</b>	<b>130.0</b>	<b>100.0</b>	<b>130.0</b>	<b>100.0</b>

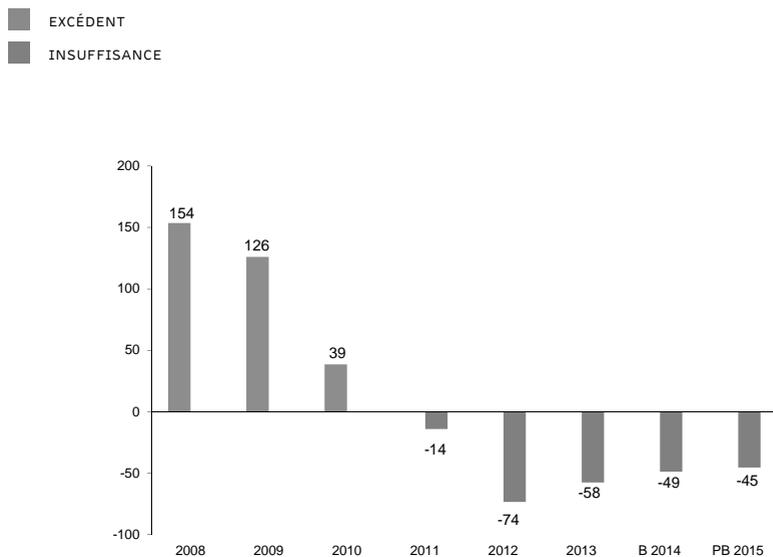
Le CA a décidé d'une enveloppe annuelle des investissements de 130.0 mios de francs, dont 100.0 mios pour le patrimoine administratif et 30.0 mios pour le patrimoine financier.

FIGURE 6 : ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ET DU FINANCEMENT (EN MILLIONS DE FRANCS)



1.2

FIGURE 7 : EXCÉDENT / INSUFFISANCE DE FINANCEMENT (EN MILLIONS DE FRANCS)



**FINANCEMENT**

(En millions de francs)

**A. Emplois des fonds**

investissements totaux		130.0
total des décaissements		130.0

**B. sources des fonds**

Annuités d'amortissements réglementaires (autofinancement)	84.6	
Excédent de revenus du budget de fonctionnement	+ 0.0	
<b>Autofinancement net</b>		
<b>déficit d'emplois de fonds</b>	<b>45.4</b>	

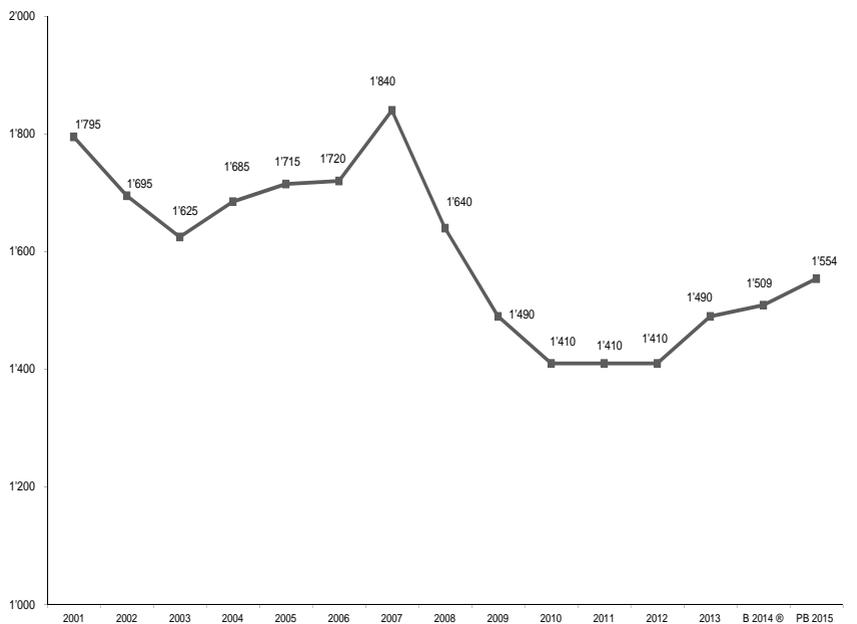
Le tableau présenté ci-après permet de comparer le mode de financement des investissements entre le budget 2014 et le projet de budget 2015.

(En millions de francs)

	<b>PB 2015</b>	<b>B 2014</b>
investissements nets	130.0	130.0
Autofinancement	84.6	81.1
(Insuffisance de financement) / excédent	(45.4)	(48.9)
Autofinancement en %	65.1%	62.4%

Le taux d'autofinancement prévisionnel des investissements pour 2015 est de 65.1%, en légère amélioration par rapport à l'exercice budgétaire précédent.

FIGURE 8 : ÉVOLUTION DE LA DETTE (EN MILLIONS DE FRANCS)



® : rectifié

**1.3 PROJET DE BUDGET PAR POLITIQUE PUBLIQUE****1.3.1 CHARGES**

EN milliers de francs	PB 2015	B 2014	Écart	%	C 2013
0 Administration générale	145'172	151'440	-6'268	-4%	259'079
01 CONSEIL MUNICIPAL	2'903	2'907	-5	-0%	2'529
02 CONSEIL ADMINISTRATIF, MAIRE ET ADJOINT	2'298	2'455	-156	-6%	2'123
05 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	123'377	130'825	-7'448	-6%	236'039
08 IMMEUBLE DU PATR. ADMIN. (NON VENTIL.)	13'665	12'787	877	7%	13'019
09 DIVERS (NON VENTILABLES)	2'930	2'466	464	19%	5'369
1 sécurité publique	119'691	116'174	3'517	3%	113'009
10 PROTECTION JURIDIQUE	9'696	9'384	312	3%	10'335
11 SÉCURITÉ MUNICIPALE	55'782	54'039	1'743	3%	50'433
14 INCENDIE ET SECOURS	50'451	48'960	1'491	3%	48'608
16 PROTECTION CIVILE	3'762	3'792	-30	-1%	3'633
2 enseignement et formation	61'508	61'061	447	1%	59'201
21 ÉCOLES PUBLIQUES	61'508	61'061	447	1%	59'201
3 culture et loisirs	366'301	356'778	9'523	3%	364'443
30 ENCOURAGEMENT À LA CULTURE	257'438	251'028	6'410	3%	259'558
33 PARCS ET PROMENADES	36'751	37'288	-537	-1%	35'179
34 SPORTS	49'188	46'348	2'840	6%	48'561
35 AUTRES LOISIRS	22'924	22'114	810	4%	21'145
5 prévoyance sociale	171'559	166'891	4'668	3%	156'740
54 INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE	114'730	109'759	4'971	5%	102'871
58 AIDE SOCIALE	56'829	57'132	-303	-1%	53'869
6 trafic	80'285	51'083	29'202	57%	42'985
62 ROUTES COMMUNALES	78'981	49'860	29'122	58%	41'724
65 TRAFIC RÉGIONAL	1'304	1'224	80	7%	1'262
7 protection et aménagement de l'environ.	66'491	92'797	-26'305	-28%	92'271
71 APPROV. EN EAU, PROT. ET CORR. DES EAUX	4'350	4'519	-169	-4%	4'442
72 TRAITEMENT DES DÉCHETS	34'904	61'507	-26'603	-43%	61'379
74 CIMETIÈRES ET CRÉMATOIRES	11'685	11'661	23	0%	12'547
78 AUTRES TÂCHES DE PROTECTION DE L'ENV.	7'308	7'426	-118	-2%	6'823
79 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	8'245	7'683	562	7%	7'080
9 Finances et impôts	165'163	163'237	1'925	1%	169'957
90 IMPÔTS	70'411	69'082	1'330	2%	78'214
92 ENTRE COMMUNES	2'010	2'531	-521	-21%	10'754
94 CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX	24'988	26'097	-1'110	-4%	19'689
95 IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	67'753	65'527	2'227	3%	61'301
<b>TOTAL</b>	<b>1'176'170</b>	<b>1'159'462</b>	<b>16'709</b>	<b>1%</b>	<b>1'257'684</b>

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2014 (après-midi)  
Budget 2015

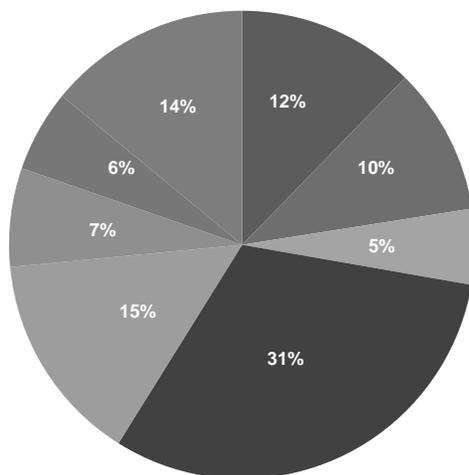
679

**1.3.2 REVENUS**

En milliers de francs		PB 2015	B 2014	Écart	%	C 2013
<b>0</b>	<b>Administration générale</b>	34'556	31'664	2'892	9%	41'652
01	CONSEIL MUNICIPAL	0	0	0	--	0
02	CONSEIL ADMINISTRATIF, MAIRE ET ADJOINT	45	45	0	0%	125
05	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	13'240	11'689	1'551	13%	14'612
08	IMMEUBLE DU PATR. ADMIN. (NON VENTIL.)	21'270	19'930	1'341	7%	26'914
<b>1</b>	<b>sécurité publique</b>	51'534	49'376	2'157	4%	52'749
10	PROTECTION JURIDIQUE	29'094	27'994	1'100	4%	30'244
11	SÉCURITÉ MUNICIPALE	3'005	2'252	753	33%	2'945
14	INCENDIE ET SECOURS	19'078	18'808	269	1%	19'172
16	PROTECTION CIVILE	356	321	35	11%	389
<b>2</b>	<b>Enseignement et formation</b>	4'224	4'585	-362	-8%	4'431
21	ÉCOLES PUBLIQUES	4'224	4'585	-362	-8%	4'431
<b>3</b>	<b>culture et loisirs</b>	27'910	27'074	836	3%	36'578
30	ENCOURAGEMENT À LA CULTURE	19'428	20'108	-681	-3%	26'790
33	PARCS ET PROMENADES	785	766	19	2%	1'145
34	SPORTS	6'924	5'425	1'499	28%	7'825
35	AUTRES LOISIRS	774	774	0	0%	817
<b>5</b>	<b>Prévoyance sociale</b>	8'221	8'577	-356	-4%	9'538
54	INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE	6'307	6'662	-356	-5%	7'491
58	AIDE SOCIALE	1'914	1'914	0	0%	2'048
<b>6</b>	<b>Trafic</b>	25'404	23'291	2'113	9%	21'966
62	ROUTES COMMUNALES	25'404	23'291	2'113	9%	21'966
<b>7</b>	<b>Protection et aménagement de l'environ.</b>	10'549	5'475	5'074	93%	6'593
71	APPROV. EN EAU, PROT. ET CORR. DES EAUX	4'460	60	4'400	7333%	363
72	TRAITEMENT DES DÉCHETS	1'175	1'225	-50	-4%	1'902
74	CIMETIÈRES ET CRÉMATOIRES	4'793	4'150	643	15%	4'279
78	AUTRES TÂCHES DE PROTECTION DE L'ENV.	80	0	80	--	17
79	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	42	40	2	4%	31
<b>9</b>	<b>Finances et impôts</b>	1'013'805	1'009'564	4'242	0%	1'048'988
90	IMPÔTS	887'343	884'558	2'785	0%	922'363
94	CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX	26'896	26'765	131	0%	21'704
95	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	99'566	98'241	1'326	1%	104'921
<b>TOTAL</b>		<b>1'176'202</b>	<b>1'159'605</b>	<b>16'597</b>	<b>1%</b>	<b>1'222'495</b>

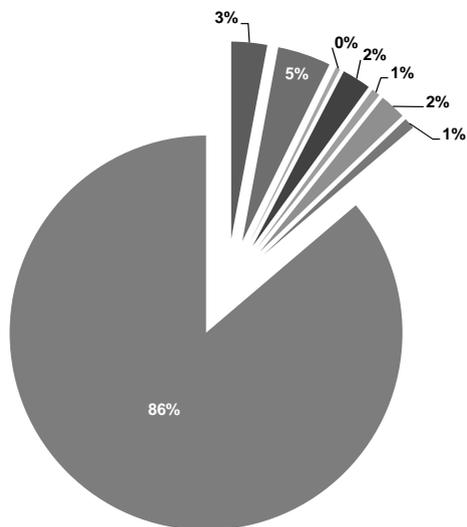
1.3

FIGURE 9 : CHARGES PAR POLITIQUE PUBLIQUE (EN %)



- 0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 1 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION
- 3 CULTURE ET LOISIRS
- 5 PRÉVOYANCE SOCIALE
- 6 TRAFIC
- 7 PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT
- 9 FINANCES ET IMPÔTS

FIGURE 10 : REVENUS PAR POLITIQUE PUBLIQUE (EN %)



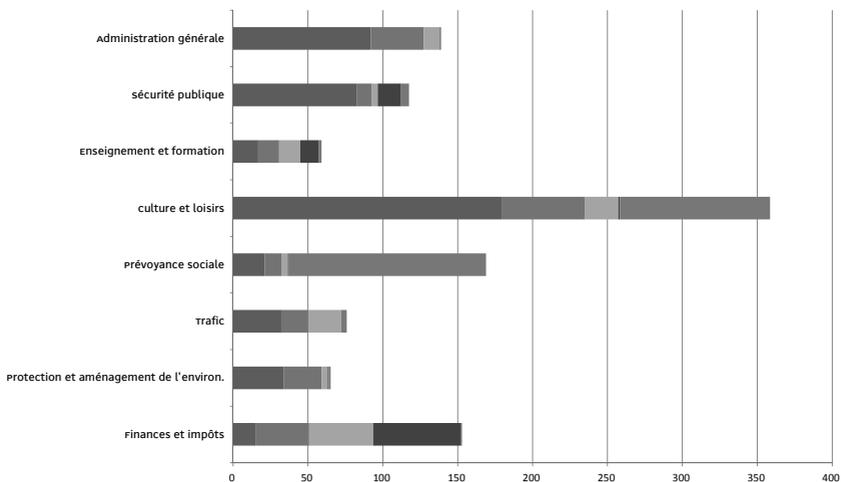
1.3

- 0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 1 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION
- 3 CULTURE ET LOISIRS
- 5 PRÉVOYANCE SOCIALE
- 6 TRAFIC
- 7 PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT
- 9 FINANCES ET IMPÔTS

**1.3.3 PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE  
ET CHAPITRE COMPTABLE**

en milliers de francs	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	SÉCURITÉ PUBLIQUE	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	CULTURE ET LOISIRS	PRÉVOYANCE SOCIALE	TRAFC	PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONN.	FINANCES ET IMPÔTS	RÉSULTAT
charges	145'172	119'691	61'508	366'301	171'559	80'285	66'491	165'163	1'176'170
30 charges de personnel	92'071	82'796	16'815	179'249	21'300	32'195	34'002	14'880	473'307
31 biens, services et marchandises	35'228	9'960	13'959	55'502	11'302	18'018	25'258	35'985	205'211
32 intérêts passifs	-	-	-	-	-	-	-	24'536	24'536
33 Amortissements	10'538	3'836	14'097	22'502	3'984	21'925	3'897	18'261	99'039
34 contributions à d'autres collectivités	-	-	-	-	-	-	-	36'510	36'510
35 dédommagements à des collectivités publiques	57	15'597	12'455	1'167	334	-	670	22'126	52'406
36 subventions accordées	961	5'305	1'696	100'122	131'955	3'738	1'324	550	245'650
37 subventions redistribuées	80	-	-	2'500	-	-	-	-	2'580
39 imputations internes	6'238	2'197	2'487	5'259	2'684	4'410	1'340	12'315	36'931
REVENUS	34'556	51'534	4'224	27'910	8'221	25'404	10'549	1'013'805	1'176'202
40 impôts	-	-	-	-	-	-	-	887'343	887'343
42 revenus des biens	17'188	26'897	3'799	12'202	6'773	-	4'780	90'168	161'807
43 revenus divers	10'409	10'867	185	9'513	399	1'448	5'574	8'495	46'891
44 parts à des recettes et contrib. sans affectation	150	1'465	-	-	-	-	-	-	1'615
45 dédommagements de collectivités publiques	329	11'257	206	1'254	65	15'000	-	-	28'111
46 subventions acquises	-	220	-	822	984	8'900	-	-	10'926
47 subventions à redistribuer	80	-	-	2'500	-	-	-	-	2'580
49 imputations internes	6'400	827	34	1'620	-	56	195	27'799	36'931
<b>RÉSULTAT</b>	<b>-110'617</b>	<b>-68'157</b>	<b>-57'284</b>	<b>-338'391</b>	<b>-163'338</b>	<b>-54'881</b>	<b>-55'942</b>	<b>848'643</b>	<b>32</b>

FIGURE 11 : POIDS DES CHARGES PAR CHAPITRE COMPTABLE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES  
(EN MILLIONS DE FRANCS)



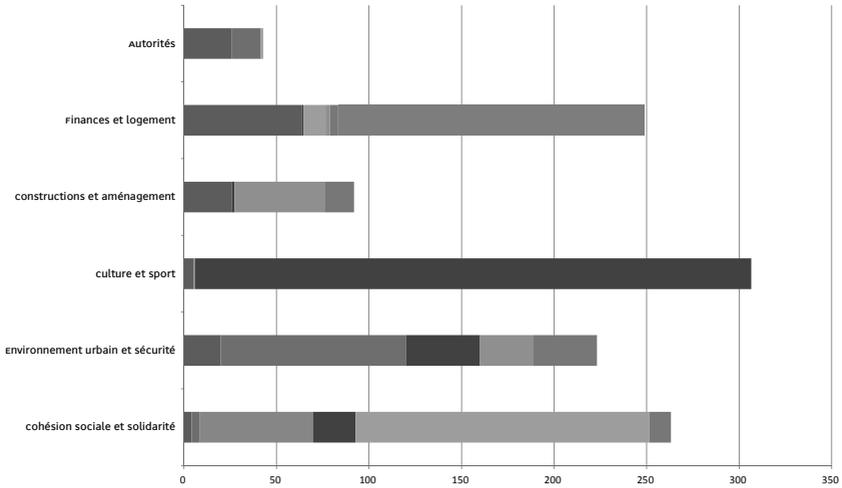
1.3

- 30 CHARGES DE PERSONNEL
- 31 BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES
- 32 ET 33 INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENTS
- 34 ET 35 CONTRIBUTIONS ET DÉDOMMAGEMENTS À D'AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES
- 36 SUBVENTIONS ACCORDÉES

**1.3.4 PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE  
ET DÉPARTEMENT**

en milliers de francs	AUTORITÉS	FINANCES ET LOGEMENT	CONSTRUCTIONS ET AMÉ- NAGEMENT	CULTURE ET SPORT	ENVIRONNEMENT URBAIN ET SÉCURITÉ	COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ	RÉSULTAT
Administration générale	-24'853	-35'226	-21'279	-5'364	-19'758	-4'136	-110'617
<b>charges</b>	<b>25'884</b>	<b>63'885</b>	<b>26'013</b>	<b>5'364</b>	<b>19'890</b>	<b>4'136</b>	<b>145'172</b>
<b>revenus</b>	<b>1'031</b>	<b>28'658</b>	<b>4'735</b>	-	<b>132</b>	-	<b>34'556</b>
sécurité publique	-15'000	-	-	-	-50'511	-2'646	-68'157
<b>charges</b>	<b>15'000</b>	-	-	-	<b>100'210</b>	<b>4'481</b>	<b>119'691</b>
<b>revenus</b>	-	-	-	-	<b>49'699</b>	<b>1'834</b>	<b>51'534</b>
enseignement et formation	-	-	-	-507	-	-56'777	-57'284
<b>charges</b>	-	-	-	<b>507</b>	-	<b>61'001</b>	<b>61'508</b>
<b>revenus</b>	-	-	-	-	-	<b>4'224</b>	<b>4'224</b>
culture et loisirs	-563	-701	-1'361	-276'635	-36'738	-22'392	-338'391
<b>charges</b>	<b>563</b>	<b>701</b>	<b>1'361</b>	<b>300'640</b>	<b>39'870</b>	<b>23'166</b>	<b>366'301</b>
<b>revenus</b>	-	-	-	<b>24'005</b>	<b>3'131</b>	<b>774</b>	<b>27'910</b>
prévoyance sociale	-1'101	-11'891	-15	-	-15	-150'316	-163'338
<b>charges</b>	<b>1'101</b>	<b>11'891</b>	<b>15</b>	-	<b>15</b>	<b>158'537</b>	<b>171'559</b>
<b>revenus</b>	-	-	-	-	-	<b>8'221</b>	<b>8'221</b>
trafic	14'691	-2'320	-38'309	-	-28'833	-110	-54'881
<b>charges</b>	<b>309</b>	<b>2'320</b>	<b>48'606</b>	-	<b>28'940</b>	<b>110</b>	<b>80'285</b>
<b>revenus</b>	<b>15'000</b>	-	<b>10'297</b>	-	<b>107</b>	-	<b>25'404</b>
protection et aménagement de l'environ.	-	-4'584	-11'303	-63	-33'094	-6'899	-55'942
<b>charges</b>	-	<b>4'584</b>	<b>15'885</b>	<b>63</b>	<b>34'269</b>	<b>11'692</b>	<b>66'491</b>
<b>revenus</b>	-	-	<b>4'582</b>	-	<b>1'175</b>	<b>4'793</b>	<b>10'549</b>
finances et impôts	-	848'639	-	4	-	-	848'643
<b>charges</b>	-	<b>165'163</b>	-	-	-	-	<b>165'163</b>
<b>revenus</b>	-	<b>1'013'801</b>	-	<b>4</b>	-	-	<b>1'013'805</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>-26'827</b>	<b>793'917</b>	<b>-72'267</b>	<b>-282'565</b>	<b>-168'949</b>	<b>-243'278</b>	<b>32</b>

FIGURE 12 : POIDS DES CHARGES DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LES DÉPARTEMENTS  
(EN MILLIONS DE FRANCS)



1.3

- 0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 1 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION
- 3 CULTURE ET LOISIRS
- 5 PRÉVOYANCE SOCIALE
- 6 TRAFIC
- 7 PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT
- 9 FINANCES ET IMPÔTS

**1.3.5 RESSOURCES HUMAINES**

politiques publiques	Fixes						Auxiliaires		
	301180 (ETP)						301190 (CHF)		
	B 2014	NOUVEAUX POSTES	Transferts	Extrait CA	Variation Par DB	PB 2015	PB 2015	B 2014	Écart
0 Administration générale	533.8	0.9	-0.5	0.7	2.3	537.2	3'345'886	3'359'021	-13'135
05 Administration générale	517.0	0.9	-0.5	0.7	2.3	520.4	3'325'686	3'338'821	-13'135
08 Immeubles du patrimoine administratif (non ventilables)	16.8	-	-	-	-	16.8	20'200	20'200	-
1 sécurité publique	578.3	32.0	0.0	0.0	-1.2	609.1	356'610	376'610	-20'000
10 protection juridique	23.3	2.0	-	-	1.7	27.0	156'610	156'610	-
11 sécurité municipale	273.2	26.0	-	-	-1.2	298.0	60'000	80'000	-20'000
14 incendie et secours	266.0	4.0	-	-	-0.7	269.3	140'000	140'000	-
16 protection civile	15.8	-	-	-	-1.0	14.8	-	-	-
2 enseignement et formation	142.8	0.0	-5.4	0.0	0.1	137.5	134'950	134'950	0
21 écoles publiques	142.8	-	-5.4	-	0.1	137.5	134'950	134'950	-
3 culture et loisirs	1'270.6	5.6	1.4	1.0	-5.8	1'272.7	4'173'104	3'947'710	225'394
30 encouragement à la culture	881.8	0.6	0.5	-	0.8	883.7	2'880'057	2'724'663	155'394
33 parcs et promenades	208.7	3.0	-	1.0	-6.7	206.0	180'000	180'000	-
34 sports	170.6	2.0	-	-	0.2	172.8	1'031'727	1'031'727	-
35 autres loisirs	9.5	-	0.9	-	-0.1	10.3	81'320	11'320	70'000
5 prévoyance sociale	125.2	1.6	5.5	0.0	1.0	133.3	1'176'280	1'176'280	0
54 institutions pour la jeunesse	51.4	1.6	5.4	-	0.8	59.2	227'085	227'085	-
58 aide sociale	73.8	-	0.1	-	0.2	74.1	949'195	949'195	-
6 trafic	56.3	2.0	-1.0	0.0	4.0	61.3	224'500	54'500	170'000
62 routes communales	56.3	2.0	-1.0	-	4.0	61.3	224'500	54'500	170'000
7 protection et aménagement de l'environnement	460.9	0.0	0.0	0.0	2.8	463.7	1'095'400	1'420'400	-325'000
71 Approv.en eau,protection et correction des eaux	26.0	-	-	-	-1.0	25.0	-	-	-
72 traitement des déchets	334.4	-	1.0	-	4.8	340.2	410'000	665'000	-255'000
74 cimetières et crématoires	52.8	-	-	-	-1.2	51.6	71'700	71'700	-
78 Autres tâches de protection de l'environnement	17.5	-	-1.0	-	-	16.5	433'700	503'700	-70'000
79 Aménagement du territoire	30.2	-	-	-	0.2	30.4	180'000	180'000	-
9 finances et impôts	122.8	0.0	0.0	0.0	1.7	124.5	263'298	263'298	0
95 Immeubles du patrimoine financier	122.8	-	-	-	1.7	124.5	263'298	263'298	-
<b>total</b>	<b>3'290.6</b>	<b>42.1</b>	<b>0.0</b>	<b>1.7</b>	<b>4.9</b>	<b>3'339.3</b>	<b>10'770'028</b>	<b>10'732'769</b>	<b>37'259</b>

ne sont pas comprises dans la rubrique 301190 les charges sociales estimées à 22.867%

DB: disponible budgétaire

ETP: Equivalent temps plein

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2014 (après-midi)  
Budget 2015

687

**1.3.6 NOUVEAUX POSTES AU PROJET DE PROJET DE BUDGET 2015**

EN FRANCS

constructions et aménagement			Au prorata	Annualisé	
05	Administration générale	0.6	comptable	63'413	63'413
05	Administration générale	0.3	coursier (augment. taux d'activité)	21'423	21'423
<b>nombre de nouveaux postes demandés</b>		<b>0.9</b>	<b>montant y.c. charges sociales</b>	<b>84'836</b>	<b>84'836</b>

1.3

culture et sport			Au prorata	Annualisé	
30	encouragement à la culture	0.1	adjoint-e scientifique (augment. taux d'activité)	14'218	14'218
30	encouragement à la culture	0.3	collaborateur-trice scientifique (augment. taux d'activité)	37'874	37'874
30	encouragement à la culture	0.2	informaticien-ne de gestion (augment. taux d'activité)	28'436	28'436
34	sports	2.0	gardien-ne-s d'installation	182'666	182'666
<b>nombre de nouveaux postes demandés</b>		<b>2.6</b>	<b>montant y.c. charges sociales</b>	<b>263'194</b>	<b>263'194</b>

environnement urbain et sécurité			Au prorata	Annualisé	
11	sécurité municipale	26.0	agent-e-s de police municipale (dès le 01.09.15)	874'190	2'622'570
14	incendie et secours	4.0	sapeur-euse-s professionnel-le-s (dès le 01.04.15)	304'989	406'652
33	parcs et promenades	3.0	horticulteur-trice-s/jardinier-ère-s	302'604	302'604
62	routes communales	2.0	ouvrier-ère-s du nettoyage	169'886	169'886
<b>nombre de nouveaux postes demandés</b>		<b>35.0</b>	<b>montant y.c. charges sociales</b>	<b>1'651'671</b>	<b>3'501'714</b>

cohésion sociale et solidarité			Au prorata	Annualisé	
10	protection juridique	2.0	officier-ère-s d'état civil	211'376	211'376
54	institutions pour la jeunesse	0.8	architecte	113'745	113'745
54	institutions pour la jeunesse	0.8	employé administratif-ve	69'580	69'580
<b>nombre de nouveaux postes demandés</b>		<b>3.6</b>	<b>montant y.c. charges sociales</b>	<b>394'701</b>	<b>394'701</b>

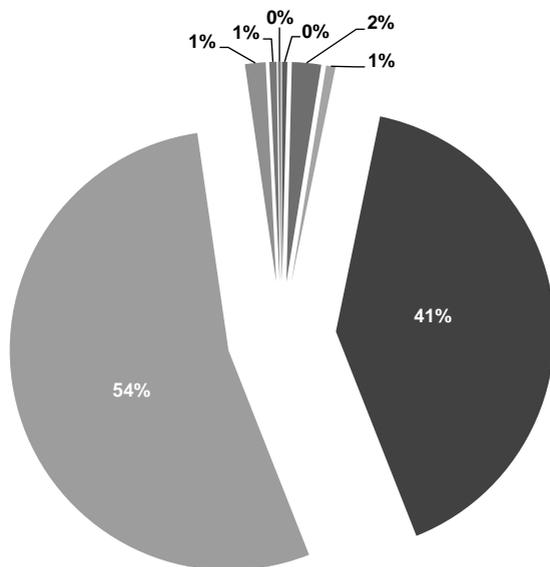
<b>total postes</b>	<b>42.1</b>	<b>montant total</b>	<b>2'394'401</b>	<b>4'244'445</b>
---------------------	-------------	----------------------	------------------	------------------

Le montant inscrit dans la colonne « au prorata » correspond au montant inscrit au projet de budget 2015 et tient compte du nombre de mois (par exemple : Agent-e de police municipale (dès le 01.05.15)). La colonne « annualisé » indique le coût du poste pour l'année entière.

**1.3.7 SUBVENTIONS**

En milliers de francs	PB 2015	B 2014	Écart	%	C 2013
<b>subventions monétaires</b>	<b>205'730</b>	<b>203'135</b>	<b>2'595</b>	<b>1%</b>	<b>192'892</b>
Administration générale	37	40	-3	-8%	667
sécurité publique	42	27	15	55%	33
enseignement et formation	1'160	933	227	24%	906
<b>culture et loisirs</b>	<b>80'192</b>	<b>82'141</b>	<b>-1'948</b>	<b>-2%</b>	<b>81'462</b>
prévoyance sociale	121'749	117'444	4'304	4%	107'760
trafic	1'338	1'338	-	-	1'262
protection et aménagement de l'environ.	1'212	1'212	-	-	802
<b>gratuités</b>	<b>39'919</b>	<b>38'827</b>	<b>1'093</b>	<b>3%</b>	<b>42'973</b>
Administration générale	924	796	127	16%	1'101
sécurité publique	5'262	5'225	38	1%	6'577
enseignement et formation	536	469	66	14%	389
<b>culture et loisirs</b>	<b>19'930</b>	<b>18'352</b>	<b>1'578</b>	<b>9%</b>	<b>20'643</b>
prévoyance sociale	10'206	10'987	-781	-7%	11'266
trafic	2'400	2'323	77	3%	2'323
protection et aménagement de l'environ.	112	125	-13	-10%	124
finances et impôts	550	550	-	-	550
<b>total</b>	<b>245'650</b>	<b>241'962</b>	<b>3'688</b>	<b>2%</b>	<b>235'865</b>

FIGURE 13 : SUBVENTIONS (MONÉTAIRES ET GRATUITÉS) PAR POLITIQUE PUBLIQUE (EN %)



1.3

- 0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 1 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION
- 3 CULTURE ET LOISIRS
- 5 PRÉVOYANCE SOCIALE
- 6 TRAFIC
- 7 PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT
- 9 FINANCES ET IMPÔTS

**1.3.8 PROGRAMME STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE****contexte**

Le 24 avril 2010, suite à deux motions du conseil municipal (M-732 et M-754), le CA a signé les engagements d'Aalborg et s'est doté d'un premier programme stratégique de développement durable (PSDD) pour la période 2011-2014. Ce faisant, il s'est engagé à contribuer significativement à la qualité de vie locale, sans compromettre celle des habitants-e-s des autres régions du monde et des générations futures.

Dans un contexte de crises économiques, sociales et écologiques, l'administration publique joue un rôle crucial. Elle est amenée à proposer un nombre croissant de prestations, pour plus de personnes et avec moins d'argent. Faire mieux avec moins de ressources est un des enjeux les plus importants pour permettre un développement durable. Le PSDD répond à cette contrainte en visant une politique cohérente, mesurable, efficace et efficiente, indispensable pour une administration exemplaire. Pour permettre un tel défi, l'administration a mis en place :

- une mise en œuvre du PSDD qui est transversale à l'ensemble des départements, permettant de répondre de manière collective aux problématiques communes, avec comme objectif de mutualiser les ressources pour un maximum d'efficacité et de cohérence ;
- des objectifs concrets, dont certains permettent, à court et moyen terme, des économies financières, comme par exemple, la centralisation des achats ou encore la diminution des consommations énergétiques ;
- une méthodologie de travail commune basée sur la gestion de projet, comprenant une planification sur quatre ans et un suivi annuel des objectifs ;
- un système d'évaluation neutre et une transparence des résultats.

Le 28 mai 2014, le CA a validé les principes suivants afin de renouveler le PSDD pour la période 2015-2020 :

- rester dans la continuité ;
- améliorer la cohérence ;
- renforcer la communication.

Concrètement, le renouvellement du PSDD se fera en plusieurs étapes qui s'échelonneront de l'été 2014 à l'été 2015 : bilan qualitatif interne, construction d'une vision sur le long-terme pour plus de cohérence, définition des objectifs de législature et des objectifs annuels. Ce deuxième PSDD pourra être validé par le CA élu en 2015.

En complément du renouvellement des objectifs politiques pour la prochaine législature, il s'agira de renouveler le budget associé au PSDD. Le PSDD proposé en 2015 inclura une planification financière permettant une vue d'ensemble pour la période 2016-2020, à commencer par les éléments à inclure au projet de budget 2016.

**Projet de budget 2015**

Pour la période intermédiaire qui s'annonce, et afin de pouvoir garantir la continuité des actions entreprises en faveur d'une ville durable en 2015, le CA propose de reconduire, sans modifications, le budget 2014 du PSDD pour l'ensemble des services concernés. Ainsi, cette année, le CA ne présente aucune demande supplémentaire ou modification relative au programme stratégique de développement durable par rapport au budget 2014.

*Préconsultation*

**Le président.** Je donne la parole au Conseil administratif. Madame Salerno, je salue votre arrivée, vous étiez excusée... Je vous donne la parole.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs, désolée pour ce retard. J'étais retenue dans une autre séance avec MM. Burkhalter et Longchamp, raison pour laquelle je suis un peu essoufflée... Je suis présente avec sept minutes de retard et vous prie sincèrement de m'en excuser.

La présentation du projet de budget est un moment important pour notre municipalité. C'est bien évidemment aussi un moment important pour le Conseil administratif. Le projet de budget 2015, tel que le Conseil administratif l'a défendu en entrée en matière devant la commission des finances, est équilibré. Nous avons entendu les doléances d'une partie du Conseil municipal lors de la présentation du projet de budget 2014. Je vous rappelle que nous avions l'année passée un projet de budget faiblement déséquilibré et qu'une partie de ce plénum avait refusé l'entrée en matière, donc l'étude en commission. Cela nous a semblé constituer un risque trop important, eu égard aux prestations publiques délivrées à la population. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif s'est rencontré durant l'été à réitérées reprises pour parvenir à équilibrer ce projet de budget-ci.

Ce projet de budget présente cinq priorités et celles-ci sont partagées par l'ensemble des membres du Conseil administratif. La première des priorités affirme la Ville de Genève comme «une ville attentive aux besoins des familles». Concrètement, le projet de budget, c'est la création de 194 places supplémentaires dans des institutions de la petite enfance. Pour rappel, depuis 2012, la municipalité aura créé 300 places de crèche supplémentaires dans les institutions de la petite enfance. Vous voyez donc qu'un effort considérable a été fait par la Ville de Genève sur cette législation, et cela dans la continuité de la politique de la petite enfance que la Ville a toujours menée dans le domaine du soutien aux familles.

Ce projet de budget, c'est également un subventionnement plus important pour le parascolaire. Vous savez qu'à partir de cette année, dès la 5<sup>e</sup> primaire, les enfants vont à l'école le mercredi matin. Concrètement, cela requiert plus d'encadrement. Il y aura donc plus d'encadrement si vous votez ce budget pour les jeunes écoliers de notre commune. Il s'agit également de soutenir le nettoyage des préaux. Une dizaine de préaux spécifiques ont besoin d'un nettoyage renforcé. En matière de petite enfance, de prise en charge des enfants le mercredi matin, mais aussi de vie dans les établissements scolaires, le Conseil administratif a fait des arbitrages positifs.

Le projet de budget affirme également la Ville de Genève comme «une ville de culture et de sport». Vous savez que la culture comme le sport relèvent de politiques éminemment communales. Notre ville a un impact très fort, pas uniquement pour les communiens mais aussi pour l'ensemble du canton, voire pour certaines infrastructures de la région, je pense notamment au Grand Théâtre et aux différentes scènes culturelles genevoises – on le voit maintenant avec le Festival de la Bâtie. A ce titre, le projet de budget 2015, c'est la réouverture de deux espaces très importants, l'Alhambra, dont la dotation de fonctionnement est plus conséquente, mais également le Musée d'ethnographie de Genève, dont le budget de fonctionnement augmente. Je crois que vous l'avez visité samedi. J'espère qu'il vous a plu, que vous avez été impressionnés. Le Conseil administratif fonde en tout cas de grands espoirs sur cette institution culturelle. Ces deux institutions phares de la Ville ont, dans le projet de budget 2015, des budgets plus conséquents. Je rappelle d'ailleurs que la Ville de Genève est propriétaire de quatorze musées.

Le projet de budget, c'est également «une ville plus sûre», conformément aux engagements du Conseil administratif, à la volonté exprimée à répétées reprises par le Conseil municipal. Nous avons augmenté la dotation d'agents de police municipale (APM) à 26 nouveaux postes, et nous avons également augmenté de quatre postes le Service d'incendie et de secours. On atteindra donc l'objectif que la Ville s'était fixé: avoir un effectif de 200 APM.

Le projet de budget, c'est également une ville plus verte. On a la chance en ville de Genève d'avoir 34 parcs, d'avoir un territoire couvert à 20% de parcs qui sont autant d'espaces récréatifs, de détente, de rencontre et de lien social. L'année 2015 marquera l'inauguration d'un nouvel espace vert, le parc dit Hentsch, dans un quartier qui en a besoin, le quartier des Charmilles. Le projet de budget 2015 crée ainsi des postes supplémentaires pour entretenir ce parc, en l'occurrence trois postes de jardiniers et deux d'ouvriers de voirie pour le nettoyage de l'espace.

La dernière priorité pour la Ville de Genève est d'être un employeur exemplaire. Le Conseil administratif est très soucieux de la qualité et des conditions salariales de ses collaborateurs et collaboratrices. Je l'ai dit à répétées reprises, nous avons un statut particulièrement progressif avec un système d'annuités qui fonctionne de manière automatique. Les mécanismes sociaux ont un coût en Ville de Genève. D'ailleurs, cette année 2015 verra aussi la part des allocations familiales peser plus lourdement sur le budget de la Ville puisque, vous le savez, le Grand Conseil a modifié la loi sur les allocations familiales.

Vous avez là cinq priorités du Conseil administratif. Je vous les rappelle: une ville attentive aux besoins des familles, une ville de culture et de sport, une ville plus sûre, une ville verte, un employeur exemplaire. Certains d'entre vous diront qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Vous avez raison, Mesdames

et Messieurs, puisque le Conseil administratif a expliqué dans son programme de législature comment il entendait développer l'action publique communale et quelles seraient ses priorités. Les priorités que je viens de vous énoncer, vous les connaissez donc depuis 2011. En revanche, elles démontrent que les engagements pris par le Conseil administratif ont été suivis d'effets et qu'au-delà des slogans il y a une vraie volonté de les mettre en œuvre, avec des budgets, des dotations et un effectif plus conséquents.

Du point de vue financier, je vous l'ai dit, le projet de budget est équilibré. Je noterai une maîtrise des charges. Les charges augmentent vraiment à la marge, puisque dans ce projet de budget les charges de fonctionnement augmentent de 1,5%. Le Conseil administratif a également opéré deux rééquilibrages dans le fonctionnement de la Ville: d'abord une diminution des mandats donnés à des tiers – vous les analyserez en commission des finances – puis une augmentation du gel des postes vacants. Il s'agit du temps qui s'écoule entre le moment où un employé quitte la Ville de Genève et celui où la personne qui lui succède entre en fonction. Nous avons un délai de latence de six mois; nous l'avons poussé à huit mois. Cela nous permet une économie de charges plus importante.

Je terminerai par un regard sur la gestion financière de la Ville de Genève pour vous rappeler que la diminution de la dette a été conséquente en Ville de Genève depuis 2007. Elle a été saluée par les uns et les autres et, au-delà de la posture politique, je pense pouvoir dire qu'on a fait du bon travail. La Ville s'est désendettée à hauteur de 286 millions de francs. Aujourd'hui, les intérêts de la dette pèsent de manière marginale sur le budget. Pour rappel, au début des années 2000, on payait près de 97 millions de francs aux banques qui nous avaient permis d'emprunter. Aujourd'hui, l'intérêt de la dette avoisine les 20 millions de francs, soit une diminution de 60,5% des intérêts que la Ville paie aux banques pour avoir emprunté.

Voici en quelques mots le projet de budget que le Conseil administratif dépose devant votre Conseil municipal en souhaitant qu'une très large majorité se dessine pour l'entrée en matière et l'étude dans les commissions spécialisées et en commission des finances.

**Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de budget est acceptée par 66 oui contre 1 non.**

**Le président.** Je vous rappelle que la durée des interventions n'est pas limitée. Cela étant, cette formulation n'est pas très heureuse, puisque la durée est quand même limitée durant la préconsultation à deux interventions, sauf pour l'auteur de l'objet, en l'occurrence le Conseil administratif. Je donne la parole à M. Denis Menoud.

**M. Denis Menoud** (HP). Mesdames et Messieurs, j'ai voté contre l'entrée en matière, non pas que je sois un *Neinsager* dans la phase de préconsultation, mais je connais ce rituel du budget, puisque c'est en 1987 que j'en ai voté un pour la première fois dans cette assemblée. Je crois que M. Sormanni est plus ancien que moi, mais j'ai siégé en même temps que M. Wisard, puis M. Dossan est arrivé. Il y a vingt-sept ans, vous disais-je, en 1987, le budget 1988 était de 547 364 619 francs. En 2015, vingt-sept ans plus tard, il se monte à 1 176 170 398 francs, selon les calculs extrêmement exacts de la Direction financière.

Alors, il s'agit de mettre les choses en perspective, le rituel dont je parle, c'est le rituel du hamster dans sa cage: il galope, il galope et il ne voit pas du tout. Il croit qu'il avance, mais il n'avance pas du tout... En revanche, ce qui avance sont des choses beaucoup plus cachées dans la mesure où on oublie. Donc, Monsieur le président, nous remarquons que durant cette période, entre 1988 et 2014, le budget a augmenté de 115%. Ce n'est quand même pas une petite somme! L'inflation, elle, a crû de 50%. Faites le calcul, vous allez vite voir... Evidemment, on nous dira qu'il y a des prestations. Les prestations habituelles sont les mêmes depuis 1987. Prenez la petite enfance. C'est récurrent, c'est systématique, il n'y a que ça! Tout juste s'il n'y a pas encore un trémolo larmoyant pour nous revendre des choses déjà vendues depuis fort longtemps.

Monsieur le président, je vais me référer à une période de dix ans, car nous n'avons pas tout l'historique; les chiffres sont disponibles, mais il faudrait faire une recherche. De 2004 à 2014, l'inflation, l'indice à la consommation, a crû de 5,9%. Cet indice est truqué, comme chacun le sait, puisque ni les loyers, ni les impôts, ni les assurances n'y figurent, et je crois même que l'énergie ou qu'une partie de l'énergie n'y figure pas non plus. Donc, en réalité, le coût est bien plus élevé. L'évolution du budget sur les onze dernières années se matérialise en fait par une augmentation de 15%, ce qui n'est quand même pas rien.

Cela dit, le plus important est de savoir quels ont été les gagnants et les perdants de cette évolution. Et là, il faut se poser des questions du point de vue du citoyen lambda, c'est-à-dire de vous et moi qui n'allons pas à la crèche évidemment – même si nous y sommes allés –, qui ne sommes pas encore retraités pour toucher des prestations municipales, qui ne sommes pas forcément logés dans des immeubles de la Gérance immobilière municipale (GIM) et ainsi de suite. A ce titre, on peut revenir sur ce que vient de nous dire M<sup>me</sup> Salerno, qui a parlé de Ville de Genève «employeur exemplaire». Ça, c'est merveilleux... Ce n'est pas exemplaire! Le Conseil administratif, finalement, a une manière tout à fait curieuse de gérer le personnel. C'est toujours facile d'être «exemplaire» quand il ne s'agit pas de son argent, quand on n'a pas d'objectifs financiers à tenir parce qu'on ne vit pas de son travail mais de l'argent des autres, en l'occurrence de l'argent du contribuable!

En 2015, les charges de personnel se montent à 473 307 francs. A cela, parce qu'il faut tout compter, vous devez rajouter bien entendu les 120 millions de la

Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement (CAP Prévoyance). En fait, entre 2004 et 2015, nous sommes passés de 2903 à 3340 postes, soit une augmentation de 437 postes dans l'administration municipale, avec tout ce que cela implique comme charges, locaux, et ainsi de suite. (*Brouhaha.*)

Alors je repose la question: où sont les prestations au citoyen lambda? Dans certains partis de gauche, notamment, le progrès social est mesuré à l'aune du nombre d'emplois de fonctionnaires créés. C'est ça! C'est l'indicateur basique. Il n'y en a pas d'autre! On enseigne d'autres indicateurs à la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève, mais il n'y a malheureusement que celui-là qui entre en ligne de compte.

En un peu plus de dix ans, le nombre de postes a donc augmenté de 15%. Et c'est très intéressant, Monsieur le président – on en parle dans le projet de budget dans la partie consacrée aux augmentations de postes –, car nous voyons arriver pour la énième fois l'ineffable Service d'incendie et de secours (SIS). Depuis une dizaine d'années, ce service a crû de 76 postes, soit une augmentation de 37% du personnel. Alors je pose de nouveau la question: les sinistres en ville de Genève ont-ils augmenté de 37%? Bien entendu que non! Simplement, il y a des chasses gardées! Vous savez bien que le SIS a un groupe de syndicalistes toujours prompts à aller faire le siège des partis, à rencontrer des caucous, à pleurnicher pour leurs prestations. Mais dès qu'il y a un problème, malheureusement, il n'y a plus personne pour le reste du personnel! Il n'est donc pas du tout réaliste de vouloir à nouveau augmenter ces postes, alors que leur nombre a déjà augmenté de 37%. Il faut reconnaître que le SIS est quand même un enfant gâté. C'est un coq en pâte. Il a la larme à l'œil: «C'est nous qui étions à Tchernobyl!» Ce n'était pas eux, c'était d'autres! «C'est nous qui avons fait des désincarcérations!» Finalement, il y a de l'abus complet à ne plus savoir garder raison dans ce genre de revendications, et ça depuis des années, Monsieur le président! C'est un dérapage que personne n'a voulu voir et contre lequel personne ne fait rien pour des raisons assez précises aussi, mais sur lesquelles nous reviendrons une autre fois.

Donc, avec toutes ces augmentations, Monsieur le président, si je regarde le budget avec la perspective de toutes ces années, je ne vois que la folie des grandeurs! La folie des grandeurs au détriment des autres, c'est-à-dire du contribuable lambda, celui qui n'est pas fonctionnaire, qui n'est pas une association subventionnée ni quoi que ce soit. Lui, il paie, mais le retour sur investissement, si je puis dire, est extrêmement faible. Il faut aussi mettre ces augmentations très importantes en relation avec la croissance démographique de la ville de Genève. Je vous rappelle que nous avons connu une augmentation extrêmement importante du budget en dix ans, de plusieurs millions de francs. Or, de 2004 à 2014, la population de la ville de Genève a crû modestement de 6%. Bien entendu, on pourrait inclure les clandestins, mais là ce n'est pas le cas.

Et il ne faut pas nous dire que l'aménagement a été le grand vainqueur sur cette durée. Je vous rappelle qu'il y a deux ans nous avons accepté en commission de voter une rallonge au budget de plus de 1 million de francs pour l'entretien des routes. Or, il n'y a pas d'entretien des routes. On met dans tous les coins des espèces de petits dos d'âne, sur lesquels les cyclistes se cassent la figure, qui empêchent les poussettes de traverser, qui handicapent les piétons et ainsi de suite. Telle est la vision du progrès de la majorité qui gouverne depuis un certain nombre d'années. Bien entendu, Monsieur le président, pour ne pas retourner le couteau dans la plaie, je ne parlerai pas du «37, rue de la Servette», où les juges qui n'y connaissent rien, comme d'habitude, ont pris la décision absolument scandaleuse et irresponsable de sauver, au détriment de logements sociaux, cette «crouillerie» qui ne méritait que le trax.

Monsieur le président, j'ai passé plusieurs années à la commission des finances. On essaie chaque fois de se battre pour gratter une augmentation par-ci ou une diminution par-là. Mesdames et Messieurs de l'Entente dite élargie, votre seule façon de faire, finalement, est de diminuer le centime additionnel. C'est la seule façon pour vous de contraindre le Conseil administratif de cesser ses délires de folie des grandeurs. Monsieur le président, je vous remercie d'avoir écouté et je voudrais simplement dire qu'à ce stade – je ne pense pas être le seul chez les indépendants – on ne peut qu'être réservé et dubitatif sur ce budget, qui est un budget purement électoraliste en vue d'assurer la réélection du Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek, présidente de la commission des finances (EàG).** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, la commission des finances s'est réunie pour la présentation budgétaire le mercredi 27 août 2014, le jour où le budget a été présenté à la presse, et donc à nos concitoyennes et concitoyens. Lors de cette séance, M<sup>me</sup> la conseillère administrative Salerno et ses services nous ont exposé notre projet de budget 2015, mais je tiens à rappeler que nous n'avons affaire, à ce stade, qu'à un avant-projet du projet de budget, puisque le projet de budget 2015 à proprement parler sera plus proche des chiffres donnés par le Canton. D'ici au mois d'octobre ou de novembre, nous avons donc, comme d'habitude, à faire un exercice qui se base sur des ventilations. J'espère simplement – nous l'espérons toutes et tous – qu'elles sont calculées au plus proche du projet de budget 2015 définitif.

Je remercie toutes les travailleuses et travailleurs qui ont œuvré au sein de l'administration pour nous présenter ces premiers chiffres et les priorités du Conseil administratif. Cela dit, c'est au Conseil municipal d'élaborer son projet de budget 2015. Le travail d'étude détaillée aura donc lieu au sein des commissions spécialisées et de la commission des finances. Depuis quelques années,

en effet, le Conseil municipal a souhaité renvoyer le projet de budget aux commissions spécialisées. Celles-ci nomment un rapporteur ou une rapporteuse qui envoie ensuite son rapport à la commission des finances, laquelle étudie également les budgets de tous les départements.

Mesdames et Messieurs, tout le long de l'année législative précédente, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion, nous avons, nous les commissaires aux finances, essayé de trouver un moyen pour que nos travaux soient un peu plus sereins. Nous étions confrontés, en effet, à un problème récurrent: les rapporteuses et rapporteurs de commissions spécialisées n'avaient que très peu de temps pour faire leur rapport et, bien souvent, lorsqu'ils arrivaient à le présenter aux commissaires aux finances, la commission des finances avait déjà auditionné les magistrats et leurs services.

Je remercie bien évidemment l'ancien président Jean-Charles Lathion, qui a fait un excellent travail. J'ai pris le relai, accompagnée de notre assistant, M. Marc Morel, qui est en contact permanent avec les différents services afin que les collaborateurs et collaboratrices concernés puissent organiser avec nous ces auditions budgétaires. Afin que les travaux se déroulent de manière cohérente et pour que les rapporteuses et rapporteurs de commissions spécialisées aient suffisamment de temps pour faire leur rapport et le présenter à la commission des finances, j'ai prié aujourd'hui même notre assistant, M. Morel, de demander à la cheffe de service du Secrétariat du Conseil municipal, M<sup>me</sup> Cabussat, de vous faire parvenir un planning de toutes les auditions des magistrats et de leurs services. En tout cas, pour la commission des finances, ces dates sont définitives. Cela permet aux présidentes et présidents de commissions spécialisées de programmer les auditions des magistrats et magistrats à des dates antérieures à celles de la commission des finances.

J'espère que tout cela sera assez clair pour vous. J'ai pris un peu de temps, mais je pense que c'est important de parler de la forme afin que nous n'ayons pas à le faire encore ce soir, car j'ai eu beaucoup de e-mails et de téléphones de personnes soucieuses de s'assurer que nos débats soient beaucoup plus sereins, puisque nous étions un peu stressés les années précédentes. M. Lathion a fait une grosse partie du travail; j'en ai hérité et j'ai tout simplement validé. Je ne vais pas le remercier encore une fois, cela paraîtrait louche. Tout ça pour vous dire que nous avons fait au mieux et que nous espérons que nous arriverons au mois de décembre un tout petit peu plus sereins.

En ce qui concerne le fond, le Conseil administratif nous a présenté un budget à l'équilibre, comme demandé par un nombre important de groupes politiques. Aussi, Mesdames et Messieurs, j'imagine que vous voterez l'entrée en matière et le renvoi en commission sans plus attendre. Monsieur le président, si vous permettez, étant donné que nous avons deux prises de parole, j'enchaînerai avec la

déclaration générale pour mon groupe, Ensemble à gauche. Aussi, en principe, je ne reprendrai plus la parole ce soir.

Notre groupe Ensemble à gauche entrera bien évidemment en matière sur ce projet de budget 2015, bien que nous nous réservions le droit d'y apporter un certain nombre d'amendements en commission. Nous sommes satisfaits que les prestations sociales offertes à la population soient préservées; cela étant, vous savez combien notre groupe Ensemble à gauche est attaché à ce que les prestations dues à la population soient garanties à tout prix. Aussi, nous saluons l'équilibre budgétaire, mais pour autant que toutes nos priorités politiques soient respectées.

Vous savez également combien notre groupe, tout comme le Conseil administratif, est attaché aux besoins des familles. Nous nous associons à sa volonté d'y répondre au niveau de la garde des enfants. Nous saluons donc les gros efforts réalisés au budget de la petite enfance, par exemple l'augmentation de 2,8 millions de francs pour créer 194 places supplémentaires dans les institutions de la petite enfance. Bien évidemment, nous avons par le passé appelé de nos vœux la municipalisation des places en crèche afin de garantir une place en crèche par enfant. C'est ce que nous préconisons *a minima*. Nous remercions la conseillère administrative d'avoir proposé ces places supplémentaires.

Cela étant, nous nous étonnons de la diminution du budget de la jeunesse. Peut-être est-ce un transfert, nous nous renseignerons en commission. Nous nous étonnons surtout que le budget touchant à la grande précarité n'augmente pas. Nous avons soutenu le projet de logements relais pour les personnes sans domicile ou en grande précarité, mais nous ne voyons pas de budget significatif qui accompagne cette priorité politique. Cela nous inquiète beaucoup.

En ce qui concerne le département de M. Barazzone, l'augmentation du personnel au Service des espaces verts (SEVE) devient urgente. Nous avons entendu les travailleuses et travailleurs à maintes reprises nous exprimer leur mécontentement quant à leurs besoins personnels, mais il semble qu'ils ne soient toujours pas entendus, puisque, malgré les négociations avec le Conseil administratif, aucune augmentation de personnel n'est budgétisée pour 2015, hormis pour les trois jardiniers qui œuvreront au parc Hentsch – qui est un espace supplémentaire aux 35 autres parcs. Pourtant, les travailleuses et travailleurs du SEVE sont déjà en sous-effectifs et on ne cesse d'augmenter leur charge de travail avec de nouvelles missions, notamment le projet urbanature qui, certes, est très beau esthétiquement mais qui les surcharge. Alors pourquoi pas, Monsieur Barazzone? Mais employons du personnel de la Ville de Genève en suffisance au lieu de sous-traiter certains projets à des entreprises privées!

Il faudra d'ailleurs faire un bilan au sujet de l'externalisation du nettoyage à la Voirie. Les conditions de travail de ces travailleurs sont parfois catastro-

phiques, souvent même, et les salaires sont pratiquement indécents. Notre groupe Ensemble à gauche est très fâché à ce sujet. Il entend bien demander en commission des explications au magistrat et il vous proposera, chères et chers collègues, d'internaliser le nettoyage dans ce service, comme nous l'avions demandé, notamment pour les concierges qui se chargent du nettoyage de notre patrimoine immobilier municipal.

En revanche, nous serons prêts à entrer en matière et même à voter les nouveaux postes dévolus aux agents et agentes de la police municipale, car nous les avons nous-mêmes demandés. Soulignons d'ailleurs que 35 des 42,1 nouveaux postes au budget sont octroyés au département de M. Barazzone, dont 26 pour la police municipale. Bien que nous ne soyons pas du tout – mais alors pas du tout – de la même tendance politique que M. Barazzone, nous voterons ces postes de travail pour le bien-être de nos concitoyennes et concitoyens. Mais cela veut dire aussi qu'il ne restera que sept postes supplémentaires pour les autres départements. Nous aurions donc souhaité que d'autres départements bénéficient également d'une augmentation en personnel, par exemple au département de la cohésion sociale et de la solidarité, chez les éducatrices et éducateurs de rue qui font un excellent travail de médiation et qui sont aussi efficaces pour lutter contre la grande précarité et l'insécurité sociale. Pourtant là, rien n'est proposé. Il n'y a en tout cas pas de projet concret. Nous aimerions qu'il y ait là aussi une politique un peu plus volontariste pour lutter contre la précarité. Et pourquoi pas mettre également des forces dans ce domaine? En tout cas, notre groupe souhaiterait discuter de ces questions-là.

Il y a également le département des constructions et de l'aménagement. Il a bénéficié au budget 2014 de 5 millions de francs supplémentaires, nous les avons votés. Il n'y a en revanche aucune augmentation en personnel significative depuis fort longtemps. Là aussi, nous examinerons les chiffres définitifs en octobre et, si cela nous est permis, nous veillerons à ce que ce département bénéficie également de postes supplémentaires afin qu'il puisse continuer d'offrir à la population des prestations de qualité.

Nous saluons bien sûr la politique d'acquisition de terrains et de construction de logements, mais nous souhaitons qu'une augmentation de budget soit prévue pour ce département, qui fait un excellent travail mais qui, pour fonctionner, pourrait encore mieux mettre l'accent sur l'entretien et la rénovation du parc immobilier et sur le montage de projets, notamment par le biais de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Ainsi, nous n'accepterons peut-être pas la baisse de 2 millions de francs afférente à l'entretien de bâtiments, comme cela nous a été proposé.

Nous nous associons ainsi au Conseil administratif pour mettre la priorité sur les investissements, qui se montent à 130 millions de francs avec un taux

d'autofinancement qui demeure élevé, de 65,1%. Nous nous réjouissons donc d'étudier les projets que M. Pagani nous présentera afin d'améliorer encore la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens. Nous saluons d'ailleurs la finalisation de ces gros chantiers que sont le Musée d'ethnographie de Genève et l'Alhambra, et nous voterons les postes de travail afférents à ces réalisations afin d'offrir à la population des lieux de rencontre culturelle de qualité. Cependant, nous nous réservons le droit de vous proposer des amendements au budget culturel, notamment sur la création indépendante, le théâtre, le cinéma ou la danse, qui demeurent sous-dotés.

Le recul du budget de 0,7% dévolu à la coopération internationale constitue un autre grand sujet d'étonnement, Mesdames et Messieurs. Pourquoi ce taux recule-t-il, alors même qu'il était prévu de l'atteindre pour 2015? Ensemble à gauche refusera bien sûr la diminution du budget de la Délégation Genève Ville Solidaire, car la solidarité internationale devrait atteindre au moins 0,7% du budget, objectif préconisé par l'Organisation des Nations Unies, qui a son siège dans notre ville. Le projet de budget prévoit une diminution de près de 70 000 francs dans cette ligne de compte, alors même que le budget total, lui, progresse. Le signal donné est très regrettable, et nous ferons tout notre possible pour que le taux de 0,7% soit enfin atteint cette année.

Enfin, nous remercions le Conseil administratif en tant qu'employeur. Il demeure avec l'Etat et les communes le plus gros employeur de notre canton. A cet égard, nous saluons les objectifs prioritaires du Conseil administratif en vue de demeurer un employeur exemplaire en respectant, entre autres, les conventions collectives de travail et les mécanismes salariaux. Cela étant, Ensemble à gauche ne partage pas forcément le point de vue du Conseil administratif quant au gel des postes vacants, qui ne permet, d'ailleurs, d'économiser que 2 millions de francs, Mesdames et Messieurs. Le gel de l'augmentation des postes vacants implique que le délai pour repourvoir les postes de travail est augmenté. Et cela implique également une surcharge de travail des collaborateurs et collaboratrices des départements qui doivent prendre en charge encore plus longtemps le travail de leur collègue. Alors peut-être avons-nous mal compris, mais nous souhaiterions des explications à ce sujet, car vous savez combien notre groupe est attaché aux conditions de travail du personnel et, évidemment, du personnel de l'administration municipale.

Mesdames et Messieurs, je tiens également à vous faire part de l'inquiétude de mon groupe dans son ensemble au sujet de la fiscalité de la commune, qui est directement liée à celle du Canton. Les chiffres exposés dans ce projet de budget ne sont certes pas alarmants, puisqu'ils respectent le maintien des prestations à la population et des postes de travail, mais il est regrettable que le Conseil administratif doive abandonner des projets prioritaires, en tout cas des priorités qui, à notre sens, sont essentielles pour notre municipalité. A ce titre, un projet de bud-

get équilibré ne correspond pas forcément à un bon budget, et c'est pourquoi nous proposerons de réinsérer des projets abandonnés, dans le but également de pallier certains manquements au niveau cantonal.

Nous sommes donc très inquiètes et inquiets de la politique fiscale menée par le parlement cantonal, car elle nous prive et nous privera certainement de grosses ressources financières. Je pense notamment à la réforme sur les entreprises, mais également à cette velléité redondante et lassante consistant à sans cesse proposer la suppression de la taxe professionnelle, taxe qui prévoit quand même 120 millions de francs pour notre budget. Je me permets donc d'interpeller les députés et députées qui siègent dans cette enceinte – vous transmettez, Monsieur le président – pour qu'ils défendent également notre commune, la Ville de Genève, lorsqu'ils sont au parlement cantonal, notamment dans tout ce qui relève des lois sur le chômage, sur l'emploi, des lois sociales et fiscales. Je vous en saurais gré, Mesdames et Messieurs. Je remercie d'ailleurs le Conseil administratif qui, depuis tant d'années, fait contrepoids à cette politique cantonale qui démantèle malheureusement de plus en plus les acquis sociaux et je vous enjoins, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers administratifs, de ne pas suivre ce mauvais exemple de politique fiscale et, au contraire, de donner la priorité à la défense des citoyennes et citoyens plutôt qu'au capital.

Mesdames et Messieurs, je vous ai énoncé les grandes lignes des priorités politiques d'Ensemble à gauche. Nos commissaires se réservent le droit d'amender le projet de budget en commission ou de changer de priorités si les projets ne conviennent pas. Ce que je viens de vous exposer n'est donc qu'une préétude que nous avons faite au sein de notre groupe, car le travail se fera entièrement en commission. Nous entrerons donc bien entendu en matière sur ce projet de budget 2015 et nous le renverrons dans les commissions spécialisées et en commission des finances.

**M. Carlos Medeiros (MCG).** Chers collègues, le Mouvement citoyens genevois tient avant tout à saluer un changement de mentalité qui s'opère depuis que nous sommes là, depuis 2011. Car je tiens quand même à vous le rappeler, depuis que le Mouvement citoyens genevois est entré dans cette enceinte, nous sommes passés d'une politique d'arrosage avec un déficit très prononcé négativement à un boni de 32 000 francs. M<sup>me</sup> Salerno a dit à la presse qu'elle a voulu que cet équilibre résulte d'une volonté politique, alors j'imagine qu'elle pensait au Mouvement citoyens genevois, et je tiens à la saluer pour cela.

Pour le reste, il y a des choses qui nous plaisent et d'autres qui nous plaisent moins. Nous saluons notamment la hausse du budget alloué à M. Barazzone, qui s'occupe du dicastère de la sécurité. Cela faisait partie de notre plateforme électorale de 2011 et, petit à petit, tout le monde s'y met. Je tiens d'ailleurs à saluer le

fait que même M<sup>me</sup> Vera Figurek est d'accord avec nous pour voter l'augmentation du nombre d'agents de la police municipale! Encore une fois, je pense que nous y sommes pour beaucoup. Peut-être que nous avons ouvert de nouvelles pistes depuis que nous sommes là, tout du moins les yeux à une certaine gauche un peu bobo qui était dans une logique «tout le monde il est beau tout le monde il est gentil».

Nous ne sommes pas complètement satisfaits non plus car, dans ce projet de budget, les investissements qui ne sont pas couverts se montent quand même à 45 millions de francs. Et la dette continue à monter, même si M<sup>me</sup> Salerno tient à rappeler qu'elle a baissé, effectivement, depuis 2007. Encore une fois, par beau temps tout le monde sait bien tenir un bateau, mais la situation actuelle n'est pas tout à fait la même qu'il y a quelques années. J'espère que cette dette continuera à baisser, car même si vous y êtes pour quelque chose, Madame la magistrate – et je n'ai aucun problème à l'admettre – la conjoncture très favorable a permis à cette dette de baisser.

Il y a autre chose qui nous déplaît, c'est le centime additionnel, car il reste quand même l'un des plus élevés du canton. En matière de fiscalité, que ce soit à la Ville ou au Canton, nous pensons que pour être efficaces dans le domaine social il nous faut une économie performante, ce qui dépend forcément aussi des conditions-cadres au niveau de la fiscalité. Le plus important pour nous, encore une fois, c'est l'emploi, qui est la première des sécurités. Or, pour qu'il y ait de l'emploi, il faut qu'il y ait de la richesse et, pour qu'il y ait de la richesse, il faut donner aux entrepreneurs et aux entreprises des conditions-cadres sur le territoire cantonal et sur celui de la commune.

Je tiens quand même à rappeler qu'une grande banque privée est passée de la ville de Genève à la ville de Carouge. Une des raisons qu'ils avaient données à l'époque était justement la fiscalité. Je ne sais pas si c'est vrai ou pas, je ne veux pas entrer dans une polémique, mais c'est important si nous voulons continuer à avoir un tissu économique performant et des moyens pour investir dans les crèches, dans la culture, dans le sport. La Ville ne pourra pas tout faire. La classe moyenne donne assez, et elle ne pourra pas continuer à donner assez au rythme où elle donne. Nous devons rééquilibrer un peu les charges et, pour nous, l'ancienne réflexion sur la façon d'aborder le centime additionnel continue d'être un facteur de déstabilisation de cette réussite économique au niveau fiscal.

Pour le reste, le Mouvement citoyens genevois entrera en matière. J'espère que quelques ajustements se feront en commission, notamment en commission des finances, mais nous voterons ou pas ce budget en fonction de ce qui en ressortira des commissions.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti démocrate-chrétien s'attendait à ce que le Conseil administratif

nous présente, pour ce projet de budget 2015, des recettes connues pour ne pas dire réchauffées. D'une manière générale, nous n'avons pas été «décus». Avant d'attaquer le menu principal, revenons quand même sur les bonnes surprises que ce budget nous a réservées. Il y a d'abord la volonté de rendre notre ville plus sûre, avec le renforcement des agents et agentes de la police municipale. Il faut dire que notre commune partait de loin, puisque la sécurité ne représente que 10% des dépenses totales contre 31% pour la culture et les loisirs, 15% pour le social et 13% pour l'administration. Il était donc plus que temps de rééquilibrer le budget en faveur de la sécurité, fonction régaliennne par excellence. Second bon point de ce budget: le renforcement de la politique familiale, sujet qui tient à cœur au Parti démocrate-chrétien. Cependant, nous veillerons à ce que les moyens engagés profitent à toutes les familles, et donc pour une fois aussi aux familles de la classe moyenne.

Pour le reste, force est de constater que le Conseil administratif reconduit année après année les mêmes lignes plutôt que de mener un travail de fond et de s'interroger sur l'efficacité et la pertinence des prestations qu'il délivre. Il dépense ainsi année après année jusqu'au dernier centime, plutôt que de diminuer la dette. La dette va encore augmenter de plusieurs millions de francs en 2015. Le Conseil administratif préfère une fois encore s'arroger des petites cagnottes pour attribuer de nouvelles subventions à bien plaisir et sans transparence. Il préfère une fois encore user d'artifices comptables pour arriver à l'équilibre, par exemple en sous-évaluant l'entretien des immeubles, puisque cette ligne-là baisse de 2 millions de francs. J'imagine qu'on aura dans le courant de l'année 2015 une demande de crédit extraordinaire parce qu'on n'aura pas prévu assez au budget... Le Conseil administratif préfère une fois encore se reposer sur les recettes fiscales générées par les petites et moyennes entreprises et les habitants de notre commune pour s'épargner tout choix et pour reconduire les bonnes vieilles habitudes sans se poser de questions.

Le problème, c'est que l'âge d'or est bien révolu. Avec la disparition programmée des statuts fiscaux, les recettes de la Ville vont fondre de 50 millions de francs, peut-être même de bien davantage. Or, le budget qui nous est présenté ce soir ne répond à aucun des défis qui attendent notre commune. En matière de politique culturelle, par exemple, beaucoup de nouvelles institutions vont ouvrir leurs portes – nous nous en réjouissons – mais comment compensera-t-on le surplus de charges? Il y aura besoin de gardiens, de personnel administratif, d'électricité, de chauffage. Où trouvera-t-on cet argent? Aucun début de piste ne nous est donné.

Le Parti démocrate-chrétien ne peut se satisfaire de cette politique parce qu'elle fragilise la Ville de Genève. Finalement, à force de s'épargner tout choix en dépensant l'argent dans de nombreux projets, certes sympathiques mais pour certains fort superflus – je pense par exemple au projet Interroge – le Conseil

administratif fragilise des prestations qui sont essentielles pour les habitantes et les habitants de notre commune.

Vous l'aurez compris, si nous saluons l'effort réalisé en matière de sécurité, de crèches ou de végétalisation, nous sommes inquiets pour l'avenir. Nous aurions souhaité que le Conseil administratif mène une réflexion de fond sur l'ensemble des charges qui pèsent sur notre commune plutôt que d'empiler sur l'existant les cinq priorités dont a parlé M<sup>me</sup> Salerno.

**M. Jacques Pagan** (UDC). Chers collègues, contrairement aux partis qui se sont exprimés, l'Union démocratique du centre aura peu de choses à dire. Elle salue simplement le fait que ce projet de budget semble équilibré, ce qui est quand même un objectif constitutionnel qui doit être très généralement poursuivi par les collectivités publiques. Il est clair que nous sommes là en présence de chiffres articulés en l'état actuel des choses. Lorsque nous aurons eu une première information en commission des finances; nous poserons certaines questions et émettrons peut-être certains doutes. Ces doutes ne sont pas encore une réalité, mais ils sont présents à notre esprit et pourraient se traduire relativement prochainement par une situation de fait très dommageable. Il faudra peut-être, bien entendu, corriger ce projet de budget.

Pour l'heure, toutefois, nous partageons généralement l'optimisme affiché par le Conseil administratif. Nous ne nous prononcerons en connaissance de cause qu'au terme des travaux de commission, une fois que les conseillers municipaux représentés ici auront pu poser les questions qu'ils jugeront utiles ou articuler les modifications qu'ils souhaiteraient voir s'opérer. Pour l'instant, c'est un travail prématuré et pas uniquement pour qui voudrait commencer dès à présent la campagne électorale de 2015. Notre parti n'est pas de ceux-là en tout cas. Dans l'état actuel des choses, nous ne voulons pas utiliser ce texte à des fins purement politiciennes.

Nous acceptons donc l'entrée en matière sur ce projet de budget. Nous nous réjouissons de l'étudier de manière détaillée dans les différentes commissions et nous réservons notre position finale pour le moment où nous aurons fait ce travail d'investigation. Nous vous remercions d'ores et déjà, Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs, de prêter une oreille attentive à l'ensemble de nos questions.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je pourrais être à la fois content et pas content, mais je crois qu'en réalité je ne suis pas vraiment satisfait de ce projet de budget. Le point positif déjà relevé

par mon collègue, effectivement, est le fait que le Conseil administratif a compris qu'il devait présenter un prébudget équilibré avant que ne sortent les chiffres définitifs du Canton. Heureusement, ai-je envie de dire, puisque nous ne pouvons pas présenter de projet déséquilibré, sauf exceptions! Ce ne sera donc pas au Conseil municipal de rectifier cette partie des choses. Cela dit, ce qui me dérange, chers collègues – vous transmettez à M<sup>me</sup> Salerno, Monsieur le président – c'est que cela fait plusieurs années que nous disons – M<sup>me</sup> Salerno le dit aussi – que des menaces importantes pèsent sur la fiscalité de la Ville de Genève, qui du Grand Conseil, qui par le biais d'autres mesures, lesquelles, à terme, entameront sérieusement les recettes de la Ville de Genève. Or, année après année, on se retrouve avec un projet de budget qui ne tient absolument pas compte de ces menaces ni de nos inquiétudes. C'est ce qui me dérange.

Madame Salerno, j'imagine que vous avez une voiture?

*M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.* Non!

*M. Daniel Sormanni.* Vous avez un permis? (*Remarque.*) Vous n'en avez pas. Alors on peut changer la comparaison; vous êtes dans une caisse à savon, vous êtes dans la descente et vous avez comme tout un chacun l'ivresse de la vitesse. Mais si, à un moment donné, vous n'actionnez pas le frein, vous partez dans le décor! Eh bien, c'est exactement ce qui se passe pour ce projet de budget. A un moment donné, il faut ralentir la machine. On ne dit pas qu'il faut supprimer ceci ou cela, mais on constate que chaque année on augmente les charges, on rajoute un certain nombre de choses comme cette année, même s'il y en a relativement peu. L'an dernier, il y avait des charges supplémentaires. Il y en a aussi cette année. Il n'y a pas de perspective par rapport aux recettes de la Ville de Genève, et c'est ce qui me dérange.

On ne peut pas chaque année se contenter de présenter le même projet de budget adapté de l'inflation, puisque c'est en gros ce qui se passe! Ça ne suffit pas. Et c'est ce qui ne nous satisfait pas dans ce projet de budget. Alors nous l'étudierons en commission et nous verrons ce qu'on peut en faire. Mais on voit bien qu'il n'y a pas de perspective et qu'à terme, si on continue ainsi, la Ville de Genève va dans le mur. Cela, au Mouvement citoyens genevois, nous ne le voulons pas. Nous voulons pouvoir assurer le plus possible la pérennité des prestations essentielles de la Ville. Il faut d'ailleurs de temps en temps se poser des questions, se demander si certaines d'entre elles sont toujours adéquates et s'il ne faudrait peut-être pas en fournir d'autres.

La population se paupérise en ville de Genève. Peut-être faudrait-il faire un effort supplémentaire dans le social! Mais alors il faudra le contrebalancer ail-

leurs. Il n'est pas possible de faire des «plus» partout, tout le temps, toujours et chaque année régulièrement – la démonstration de M. Menoud relative à l'augmentation du budget est assez éloquente. Il y a peu, on en était à 500 millions de francs, on en est à plus de 1 milliard. On ne peut pas poursuivre incessamment cette course en avant. Je crois que ce projet de budget manque de perspective et, encore une fois, c'est ce qui nous dérange.

Je constate encore deux ou trois choses. S'agissant des mandats à des tiers, cela fait un moment que nous disons qu'il y a peut-être trop de mandats confiés à des tiers et que certaines tâches peuvent être assumées par l'administration municipale. On ne peut que se réjouir que le Conseil administratif entende ce message. En tout cas, au niveau des travaux, certaines petites études peuvent être faites à l'interne. Il n'est pas nécessaire de mandater à chaque fois quelqu'un à l'extérieur. D'une part, cela coûte de l'argent, d'autre part, on peut se demander ce que font les fonctionnaires pendant ce temps-là. Ils font autre chose ou je ne sais quoi.

J'aimerais aussi faire une petite remarque concernant les postes vacants. Je dis depuis 2011 qu'on peut augmenter cette réserve parce qu'elle n'est pas suffisante – on le voit chaque année. Le Conseil administratif a finalement décidé de le faire. A mon avis, c'est une astuce pour équilibrer le budget... Cela étant, on s'y retrouve à la fin. Cela veut dire que vous écoutez parfois ce qu'on vous dit, Mesdames et Messieurs, mais toujours avec un, deux ou trois temps de retard!

Je relève une autre problématique qui me dérange. Vous nous présentez à chaque fois un projet de budget qui est en «plus». Alors que faire pour essayer de vous faire comprendre qu'il faut ralentir la machine, qu'il faut tirer le frein à main de la caisse à savon, faute de quoi vous allez dans le fossé? Faut-il qu'on emploie la manière forte, qu'on propose une diminution du centime additionnel? C'est ça, on va couper un peu dans les recettes! Vous serez ainsi bien obligés de faire l'exercice! Je trouve que c'est faux de réagir ainsi mais, malheureusement, comme vous ne nous écoutez pas, on devra peut-être au bout d'un moment en arriver là.

J'en viens aux amortissements. On le voit bien, ils augmentent assez fortement. Mais c'est la conséquence, Mesdames et Messieurs, de ce que vous votez à chaque séance du Conseil municipal sans vous soucier du global ni comment le réaliser par la suite, ni, surtout, comment le payer! Alors le poste des amortissements augmente fortement dans le budget, et il continuera d'augmenter fortement avec tous les objets qui arrivent: Musée d'art et d'histoire, Nouvelle Comédie, j'en passe et des meilleures. Il faudra nous expliquer comment tout cela sera financé, car ce ne pourra pas être par l'emprunt, Mesdames et Messieurs. A un moment donné, il faut savoir raison garder. On peut critiquer l'Etat sur mille choses – et je suis le premier à le faire – mais une chose est assez bien faite à l'Etat, c'est les investissements – quels investissements on fait, combien on dépense et ce qu'on réalise dans l'année. Le Canton n'a pas de cassette comme

en dispose M. Pagani. Il a un sac qui contient tous les crédits que vous avez votés chaque année, que nous votons à chaque séance, et dans lequel il puise. Et il fait à peu près ce qu'il veut, quand il veut, comme il veut, en restant plus ou moins proche du montant du budget alloué. Je vous rappelle qu'il est venu une année avec 154 millions de francs d'investissements réalisés, alors qu'il avait un budget de 100 millions de francs.

On ne peut pas faire ainsi. Nous voulons, nous exigeons que ce qui sera investi en 2015, à savoir l'achèvement des travaux en cours, soit listé: combien, combien de temps et qu'est-ce que le magistrat entamera de nouveau? Il faut étaler ces investissements. On y est obligé. C'est déraisonnable de continuer à ce rythme! Après avoir réussi à ramener le montant des investissements à 110 millions de francs – vous vous rappelez ce combat que nous avons mené lors d'un précédent budget – ils sont à nouveau, depuis l'an dernier et cette année, budgétisés à 130 millions de francs. Dans l'absolu, c'est très bien, mais on doit chaque année les étaler davantage. On va faire ces travaux, mais dans un temps un peu plus long! En ce qui nous concerne, nous souhaitons donc qu'on ramène les investissements à 110 millions et qu'on étale les travaux. On les fait, mais on va moins vite! Et ce sera tout bon pour la santé de notre commune.

Mesdames et Messieurs, je crois que tout cela doit rentrer dans une perspective et que, faute de l'avoir, on va se retrouver dans les difficultés, puisque la suppression des 120 millions de francs de la taxe professionnelle, même progressivement, la péréquation intercommunale, la taxation sur le lieu de domicile – et je ne parle même pas du taux unique d'imposition des entreprises à 13% – nous feront perdre 300 millions de francs. Alors dites-moi comment vous trouvez cette somme dans le budget en une seule fois? Ce ne sera pas possible et ce sera la banqueroute. Mesdames et Messieurs, il faut freiner la machine gentiment. Il faut pouvoir, le cas échéant, absorber ces baisses de rentrées fiscales. On peut dire malheureusement, mais c'est la réalité d'aujourd'hui, et les communes – la Ville de Genève, Russin aussi – devront s'y soumettre. C'est très important.

Telle est notre vision du budget, Mesdames et Messieurs. Bien entendu, nous regarderons en commission l'efficacité des allocations aux différentes institutions, et nous espérons que nous pourrons trouver tous ensemble un équilibre pour un projet de budget raisonnable pour l'année 2015, l'année électorale bien sûr...

**M. Adrien Genecand (LR).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme l'a dit mon préopinant, encore heureux que le budget soit à l'équilibre, car c'est ce que nous demande la loi! Cela étant, quand on voit le montant de cet équilibre, il est quand même curieux de parler d'équilibre comme de quelque chose d'exceptionnel puisque, à quelques dizaines de milliers de francs près, c'est

un équilibre très fragile. Pour vous le situer dans le débat que nous avons eu sur les Minoteries, si la chaudière de Cité-Jonction venait par hasard à exploser, son remplacement d'urgence représenterait quatre fois le fameux équilibre et surplus budgétaire. On se retrouverait alors en déficit. Si par hasard ce Conseil municipal décidait que le préau de Contamines doit être protégé et fermé, il en coûterait 300 000 francs, à savoir six fois plus que ce fameux équilibre budgétaire.

La réalité est que, cette fois encore, la Ville de Genève a eu 1,5% de revenu supplémentaire et que l'exécutif a immédiatement pris la responsabilité de le dépenser. Quand on nous explique, Madame Salerno – vous transmettez, Monsieur le président –, que la feuille de route a été tenue sur la question de la sécurité, c'est évidemment faux! C'est plutôt – heureusement! – parce que l'Entente et le Parti libéral-radical se sont battus budget après budget pour vous faire réintroduire plus de policiers municipaux que vous êtes finalement revenus à la raison et que ces postes figurent au budget aujourd'hui – ô miracle! – du moins avant les élections... Mais c'est nous qui nous sommes battus sur ce point, je vous le rappelle. Cela ne faisait pas du tout partie de votre programme de législation. Votre programme de législation en matière de sécurité, jusqu'à récemment, c'était les médiateurs culturels, je vous le rappelle.

Cela étant, il est assez clair que la politique que nous avons voulue au niveau de la sécurité se concrétise enfin dans ce budget, mais cela, il faut le dire, parce qu'il y a eu plus de revenus. Sans ces revenus supplémentaires, vous n'en n'auriez probablement pas trouvé ailleurs; vous n'auriez pas réalloué les fonds existants ni les mécanismes salariaux; vous n'auriez pas réfléchi à nouveau aux missions prioritaires de cette Ville et à la façon dont on peut mieux dépenser l'argent; vous n'auriez pas prévu plus de policiers municipaux, s'il n'y avait pas eu une nouvelle période économique faste qui nous permette – heureusement! – d'assumer plus de choses.

D'autre part, on se gargarise de la gestion de la dette et des intérêts. Mais, Mesdames et Messieurs, si on en est aujourd'hui à 25 millions de francs, alors qu'on était après 2007 à 60 millions de francs d'intérêts par année, bien sûr, on peut louer les choix opérés quant au type de taux d'intérêt, quant à la question de savoir s'il faut conclure des taux longs ou des taux courts! Mais une chose est sûre, le fait qu'on paie peu d'intérêts à la fin vient essentiellement de ce que la Banque nationale suisse a mené une politique d'assouplissement quantitative, qui est une politique monétaire non traditionnelle. C'est ce qui fait évidemment que tous les États au monde paient aujourd'hui le taux le plus bas qu'ils aient jamais connu de leur histoire. Il n'y a qu'à voir la France. Je ne crois pas que la France ait une situation économique similaire à la nôtre; pourtant, la France paie depuis quelques mois le taux d'intérêt le plus bas qu'elle ait jamais payé sur sa dette, alors que tout le monde s'accorde à dire que sa situation économique est catastrophique.

Rien que sur cette question de la gestion des intérêts, on peut donc constater que notre dette a diminué simplement parce que les intérêts qu'on n'a pas payés aux banques et aux privés l'ont réduite. C'est tant mieux! Mais on pourrait quand même se demander – et c'est pour nous le point central –, quand on connaît les défis économiques qui nous attendent, quand on sait qu'on va vers des temps plus compliqués, s'il n'aurait pas été plus responsable de mettre de côté ce 1,5% de revenu supplémentaire, au cas où, dans le futur – et je me réjouis d'être là pour le voir, Mesdames et Messieurs – on devait tenir d'une année à l'autre avec 50 ou 100 millions de francs en moins au budget ou faire des économies à hauteur de 10%.

Ne pensez-vous pas qu'il aurait été plus responsable de décider de mettre de côté – peut-être même il y a quelques années – tous les revenus supplémentaires qu'on n'a pas budgétisés puisque, Mesdames et Messieurs, gouverner, c'est prévoir. Gouverner n'est pas dépenser! Ce n'est pas cela être responsable. Faire preuve de responsabilité ne consiste pas à dépenser jusqu'au dernier centime qui tombe dans notre poche. Gouverner, c'est prévoir. C'est prévoir que l'avenir, et notamment en matière d'impôt sur les entreprises, est plutôt sombre.

Cela tombe très bien, car on a eu aujourd'hui un arrêt du Tribunal administratif de première instance concernant plus de logements en ville de Genève et, par conséquent, plus de revenus fiscaux pour notre municipalité. Eh bien, si M. Pagani n'avait pas enfourché son cheval de bataille pour empêcher un maximum de personnes de venir payer leurs impôts en ville, je vous dirais peut-être que la politique en matière d'aménagement et d'urbanisme est cohérente, qu'elle vise à accroître l'assiette fiscale et à amener plus de personnes à payer davantage d'impôts. A ce titre, si plus de personnes sur le territoire de la ville augmentent l'assiette fiscale, et donc l'impôt, il est logique, puisque la population de la ville augmente, que les prestations augmentent proportionnellement. Mais la réalité, Mesdames et Messieurs, c'est que la population n'a pas crû proportionnellement à l'augmentation de ce budget, et je ne suis pas sûr que quelqu'un qui compare avec la situation actuelle s'y retrouvera s'il se demande quelle est la différence par rapport à ce qu'il versait et à ce qu'il pouvait constater concrètement des prestations municipales il y a dix ans.

A ce titre, il est extrêmement dommage qu'on n'ait pas fait le travail consistant à redéfinir les priorités en matière de prestations en début d'année. On nous dit que l'on peut dépenser l'excédent de revenus et que l'on verra dans cinq ou dix ans ce qu'on fera si on en a un peu moins. Mais, dans cinq ou dix ans, la question ne sera même pas celle de savoir si on fera avec 50 ou 100 millions de francs de moins pour la même chose! Mesdames et Messieurs, nous sommes en train de traiter le Musée d'art et d'histoire et le Grand Théâtre, pour ne citer que ces deux exemples, sans parler de la Nouvelle Comédie. Rien que pour ces trois prestations supplémentaires, il faudra ajouter plusieurs dizaines de millions de francs de budget de fonctionnement!

De nouveau, si le Parti socialiste s'attaquait à la façon d'obtenir plus de revenus plutôt que de détruire ceux qui existent déjà – ce qui me réjouirait à l'aube de la votation sur les forfaits fiscaux – nous pourrions nous entendre. Mais vous n'avez mené ni une politique visant à favoriser à la fois du logement et de la substance fiscale en ville, ni une politique en vue d'encourager les entrepreneurs à investir, pas plus que vous ne vous êtes montrés encourageants pour les entreprises, notamment dans la façon de les traiter, on l'a vu encore récemment, par exemple, avec Merck Serono.

Si, aujourd'hui, on est dans une situation si favorable, Mesdames et Messieurs, c'est grâce à l'économie. C'est grâce à l'économie privée, c'est grâce aux entreprises qui travaillent, qui investissent, qui se développent à l'étranger et en Suisse et qui paient beaucoup d'impôts. Ce soir, s'il y a quelque chose à leur dire, c'est que nous les remercions, que nous sommes conscients des difficultés qu'elles auront à l'avenir et que nous prendrons nos responsabilités pour les aider dans leur rapport à l'administration. Je vous rappelle que ce qui a fait le succès de ce pays pour les entrepreneurs et pour l'économie, c'est la capacité à se concentrer sur les clients, sur les produits et sur les employés, pas sur les contraintes administratives ni sur l'assiette fiscale qui augmente année après année! C'est ce pour quoi nous nous battons en commission. Nous sommes entrés en matière sur ce projet de budget, il n'y a pas de raison de nous battre, maintenant en plénière, sur ce que nous ferons en commission par la suite. Nous reviendrons avec des propositions au budget en décembre.

**M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S).** J'étais en train de me demander si nous n'avions pas là affaire à un discours de candidat et je me suis souvenue qu'on était en pleine année d'élections municipales. Ce budget sera formidable...

L'année passée, notre magistrate Sandrine Salerno nous rappelait dans cette enceinte que le budget était un processus, un long processus, un travail commun, collectif entre le Conseil administratif et le Conseil municipal, un travail qu'on faisait sur le fond, dans les commissions spécialisées et à la commission des finances. Elle invitait chacun et chacune d'entre nous à intervenir, à faire des propositions.

Or, si l'on en croit ce qui s'est passé par la suite, son message a été très mal entendu, on ne peut pas le dire autrement, puisque des propositions et des amendements avaient été déposés par l'Entente, le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre en commission des finances sur la suppression des Unités d'action communautaire (UAC) et du Service Agenda 21 – Ville durable. Il s'agissait de coupes à la hache dans des prestations municipales, de coupes à la hache qui supprimaient des postes, qui supprimaient du jour au lendemain le travail de personnes qui, au quotidien, sont sur le terrain pour nourrir ce

que nous appelons le vivre ensemble, ce qui, en général, fait pourtant l'unanimité au sein des différents groupes politiques.

Certains d'entre vous ont dit en voyant ce projet de budget: «Ça y est, le Conseil administratif nous a entendus. Ça fait des années qu'on leur demande un budget à l'équilibre, et ils ont enfin compris, c'est nous qui avons raison!» Oui, le Conseil administratif a entendu, mais il n'a pas entendu les leçons budgétaires de la droite et de la droite élargie. Ce qu'il a entendu, c'est notre irresponsabilité, le fait que lorsqu'on nous laisse un peu de marge, ça devient du n'importe quoi, de la coupe à la hache. Car je tiens quand même à rappeler qu'avant de couper dans les UAC et le Service Agenda 21 – Ville durable aucune audition des personnes qui travaillent dans ces services n'avait été faite. C'est pourquoi je ne peux qu'espérer que la bonne entente qui a l'air de jaillir ce soir se poursuive, que nous travaillions intelligemment et que nous parvenions à faire des critiques constructives.

Je félicite évidemment notre groupe socialiste pour ce projet de budget. Il est équilibré, certes, mais là n'est pas l'essentiel. L'essentiel, ce sont les priorités, et ces priorités définissent une vision de la Ville. J'aime à les rappeler parce que nous entendons dire à chaque fois qu'on ne voit pas les priorités dans le budget que propose le Conseil administratif ou qu'on ne sait pas ce qu'il fait. C'est magnifique! On nous explique dans un premier temps qu'on ne voit pas les priorités du Conseil administratif mais, dans un deuxième temps, on dit que les choix qu'il a faits ne sont pas les bons. Là il y a un problème de cohérence.

J'aime à rappeler ces cinq priorités qui pourraient, pourtant, également recueillir les suffrages d'élus au-delà des rangs de l'Alternative: une ville attentive aux besoins des familles, une ville de culture, une ville verte, une ville plus sûre, un employeur exemplaire. Le groupe socialiste renverra évidemment ce projet de budget en commission parce que ces priorités répondent aux préoccupations de notre groupe mais, plus encore – et c'est sans doute là l'important – aux besoins des habitantes et des habitants. Le Parti socialiste renverra ce projet de budget en commissions avec enthousiasme et curiosité, mais nous partageons certaines des critiques, voire des nuances, en tout cas des questions qu'Ensemble à gauche a pu déjà poser. Nous n'allons pas en refaire la liste, mais il est vrai que cette année a quand même été ponctuée de problèmes au SEVE, alors il faudra bien apporter des réponses à un moment donné.

Nous avons également un questionnement concernant la police municipale, et j'en profite pour rappeler à M. Genecand que l'objectif de constituer un corps de 200 APM est fixé dans la feuille de route du Conseil administratif. N'en déplaise à certains, il se trouve que l'Alternative est jusqu'à présent majoritaire au sein de ce Conseil administratif. Donc, s'entendre dire aujourd'hui que l'augmentation du nombre de policiers municipaux est portée par le Parti libéral-radical, excusez-moi, on a le droit de sourire...

Nous avons donc un questionnement sur la police municipale, et notamment au regard de ce qui se passe au niveau cantonal. Je pense que ce budget sera l'occasion de se pencher sur le cahier des charges de la police municipale, qui semble quand même avoir évolué. Nos questions portent notamment sur ce que nous avons défendu à gauche, à savoir une police municipale comme police de proximité. Nous avons défendu l'îlotage, nous avons défendu la police de quartier, mais en aucun cas une police qui viendrait faire face aux déficiences ou aux déficits de personnel et d'horaires de la police cantonale – je pense qu'il sera important de le rappeler.

Il ne s'agit pas de faire maintenant la liste de toutes les questions qui seront évidemment discutées dans les commissions spécialisées, mais de prendre conscience que ce projet de budget montre effectivement que les possibilités se réduisent. Je crois que le Conseil administratif montre qu'il en a une grande conscience, contrairement à ce qui a été dit, puisqu'il est clair qu'il a fallu renoncer à un moment donné à des projets qui existaient.

Je reviens en outre sur certaines critiques, en tout cas sur certains commentaires émis lors de la présentation du budget, à la sortie de la commission des finances. Je suis presque étonnée de ne pas les entendre distinctement ce soir. Toujours est-il que certaines critiques reviennent systématiquement d'année en année. Elles sont plutôt portées par le Mouvement citoyens genevois, mais un peu aussi par le Parti libéral-radical, et elles concernent la question des charges, le fait qu'elles doivent diminuer, qu'il n'y a pas d'anticipation des réformes fiscales à venir, que le taux d'autofinancement serait trop faible. Alors je pense qu'on aura vraiment dépassé l'occasion d'entendre M<sup>me</sup> Salerno et les fonctionnaires aux finances nous expliquer ce qu'il en est concrètement, et surtout de nous rappeler les calendriers, car cela fait un certain nombre d'années que des élus crient au loup, mais qu'à force de le faire, au bout d'un moment, on ne sait plus très bien à quoi ça sert!

La question est effectivement de prendre en compte les changements, mais au moment où ceux-ci s'opèrent. La question est certes de les anticiper, mais la première des anticipations, c'est la négociation, alors peut-être devrions-nous nous inquiéter des négociations en cours. Sur ce point, je suis quand même étonnée que vous nous parliez toujours d'anticipation – vous transmettez aux groupes d'en face, Monsieur le président – notamment sur les recettes et les réformes fiscales, mais pas de la répartition des charges entre les communes et le Canton. Or, excusez-moi, mais s'il y a un enjeu sur les charges, le moment ou jamais où on peut en discuter est celui de la répartition des charges entre les communes et le Canton! A ce titre, il nous semble important de rappeler dès à présent deux ou trois choses.

Si pour la droite, l'Union démocratique du centre ou le Mouvement citoyens genevois réduire les charges consiste à supprimer des services, alors nous nous y

opposerons. Si réduire les charges consiste à vouloir, du jour au lendemain, baisser les prestations, nous nous y opposerons. En revanche, si on souhaite un débat sur les charges, par exemple à la commission des finances, et qu'on veut discuter par exemple des charges assumées par la Ville de Genève pour des équipements d'utilité ou à usage publics mais dont le rayonnement dépasse largement le territoire de la Ville, là on peut discuter. Si on parle des charges de fonctionnement d'institutions qui profitent à l'ensemble du canton, on peut discuter. A ce titre, il ne s'agit pas de savoir d'abord si on réduit les charges ou pas! Quand vous avez un nouvel équipement, culturel par exemple, et que celui-ci présente des charges de fonctionnement, il s'agit d'abord de savoir qui les porte. Et on peut effectivement se demander si c'est encore à la Ville de Genève de porter l'ensemble des charges de certaines institutions.

Je fais bien entendu le lien avec l'autofinancement, car dire aujourd'hui que le taux d'autofinancement est trop faible, cela revient à dire que l'on veut limiter les investissements. Sauf que les investissements sont un engagement pour l'avenir, un engagement pour les générations futures. Et au présent c'est déjà un engagement pour l'emploi, pour les entreprises genevoises. Donc, personne, sur le fond, n'a très envie de limiter les investissements. La question n'est pas de réduire le volume global des investissements, la question est de discuter de leur répartition. Pourquoi la Ville de Genève porterait-elle l'ensemble des charges d'investissement pour des équipements qui bénéficient somme toute à l'ensemble du Canton? A un moment donné, quand on sait que ces équipements ou infrastructures sont nécessaires, il revient aussi au Canton de prendre ses responsabilités et de mettre la main à la poche. Je crois qu'on aura d'ailleurs un bel exemple avec la Nouvelle Comédie, puisqu'il est évidemment temps pour le Canton, après les paroles, de passer à l'acte.

Voilà autant de sujets dont, je l'espère, nous pourrons discuter avec intelligence dans les différentes commissions et à la commission des finances. A ce titre, les critiques qui ont été émises seront des critiques fort intéressantes si elles ne sont pas juste des postures politiques. Je vous l'ai dit en introduction, je m'inquiète un peu de cette année électorale. Il s'agit bien de discuter du budget, non pas d'un programme politique. A ce titre, il serait souhaitable que nous trouvions des solutions pour la Ville de Genève, pour l'intérêt des habitants et des habitantes. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet** (Ve). Ces dernières années, les Verts aussi se sont toujours accordés pour dire qu'ils souhaitaient un budget équilibré et une maîtrise des charges. Aujourd'hui, on ne peut que saluer le travail du Conseil administratif, qui assure les deux. Bien que certains de nos collègues de la droite disent que le loup arrive et qu'il faut prévoir – prévoir, c'est gouverner –, il n'en

demeure pas moins que la dette a tout de même diminué ces dernières années et que le Conseil administratif a présenté des budgets on ne peut plus acceptables, acceptés et plutôt bien faits. On peut remercier les collaboratrices et collaborateurs de la Direction financière pour la bonne gestion de la dette aux côtés de la magistrate.

Bon, tout cela est bien; on prend note que les charges ont augmenté et que les revenus ont augmenté aussi, même si on peut se poser des questions sur l'avenir et sur la manière dont on pourra assurer au mieux toutes les prestations essentielles. La société change, les prestations évolueront aussi dans un sens ou dans un autre. Il faut y être attentif et nous pensons que le Conseil administratif en a tenu compte dans ses priorités. Malgré cela, les Verts veulent quand même rester attentifs à l'arbre qui cache la forêt. A quelles prestations les unes et les autres ont renoncé pour arriver à ce budget équilibré? On prend note qu'il y aura plus de places de crèche, c'est une priorité depuis de longues années. On peut aussi apprécier le fait que la Ville augmentera sa participation au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire, en lien avec l'ouverture de l'école le mercredi matin, entre autres. On nous parle aussi de culture, bien sûr, que les Verts ont toujours soutenue, avec l'ouverture prochaine du Musée d'ethnographie et de l'Alhambra, où ils appellent de leurs vœux une maison des musiques.

En ce qui concerne la thématique de la ville verte, on est très contents qu'il y ait un nouveau parc à Genève. On comprend qu'il est doté de personnel, mais cela ne renforce pas le nombre d'employés qui assurent toutes les prestations, d'ailleurs nobles, pour reprendre la préoccupation de notre collègue d'Ensemble à Gauche Vera Figurek à propos de la problématique soulevée par les employés du SEVE. Oui, c'est une ville verte avec un nouveau parc, mais les Verts attendent quand même que continue une politique un peu plus incisive pour créer des rues piétonnes, vous le savez, et travailler davantage sur les pistes cyclables en ville, qui seraient un vrai bénéfice pour les cyclistes et les piétons. A quels projets, à quelles prestations à la population a-t-on dû renoncer? On sera extrêmement attentifs à décortiquer le projet de budget en commissions spécialisées pour voir quelles prestations n'ont pas pu être développées cette année et à quels renoncements il a fallu procéder pour le Conseil administratif.

Une ville plus sûre est une autre priorité du Conseil administratif. Mais qui ne veut pas une ville sûre? Tout le monde le veut, évidemment. Les Verts rappellent qu'ils ont voté tous les postes d'APM jusqu'à présent, contrairement à d'autres – a-t-on envie de dire – qui saluent la sécurité mais n'acceptent pas les budgets, au final. Il faut rappeler que l'Alternative a accepté les budgets contrairement à d'autres, ici, qui appellent de leurs vœux et saluent une fois de plus une bonne sécurité par la création de postes d'APM pour atteindre l'objectif du Conseil administratif de 200 APM au total, soit un APM pour 1000 habitants. On

nous ressort toujours cette statistique mais on ne sait toujours pas d'où elle vient et comment elle se justifie. D'accord, nous acceptons ces postes. On a tout bien. Mais la sécurité a-t-elle vraiment augmenté? En ce moment, il y a un audit sur les UAC pour enfin justifier leur efficacité; y a-t-il un audit qui mesure l'efficacité de cette augmentation de postes des APM d'année en année? Les Verts souhaiteraient avoir un bilan circonstancié et argumenté de son efficacité sur la sécurité. (*Remarques.*) Mais oui, bien sûr! Parce qu'il y a d'autres moyens, à côté, en complément des APM, de participer à la sécurité et à la cohésion sociale. On veut avoir cette discussion et on continuera de poser ces questions. Quelles preuves avons-nous de l'amélioration de la sécurité grâce à l'augmentation des postes d'APM? Bien sûr, on prend note que la population est excédée, qu'elle ne se sent pas en sécurité et que des braquages continuent, particulièrement sur des jeunes qui rentrent tard dans leur foyer après avoir fait la foire ou la fête, pas obligatoirement en étant ivres... Alors on sera attentifs à cette histoire de postes et on posera la question pour avoir un vrai débat en commission: quelle sécurité veut-on? Qu'est-ce que la sécurité? Quels sont les outils à disposition pour qu'une politique de sécurité soit approuvée par les uns et les autres?

Nous entrerons bien sûr en matière et nous renverrons le projet de budget en commission des finances et en commissions spécialisées. (*Applaudissements.*)

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Monsieur le président, vous transmettez ces quelques mots à la préopinante. Je ne sais pas si l'audit sur les UAC lui a fait mal au ventre au point que, du coup, elle réclame un audit sur l'efficacité des APM. J'aimerais lui répondre ceci: pendant des lustres, de très nombreuses années, on ne s'est pas occupé de cette problématique. On l'a laissée aller. Et on ne la réglera pas en cinq minutes. Ce n'est pas parce qu'on a 200 APM du jour au lendemain – enfin, cela aura pris quatre ans – que vous réglerez la petite criminalité, ce que vous appelez, vous, les incivilités. Cela ne se réglera pas comme ça. Il faudra du temps, et peut-être une génération, parce que rien n'a été fait pendant longtemps dans ce domaine-là. On a laissé aller; c'était l'angélisme de la gauche.

*M. Pierre Rumo* (EàG). Et vous en faisiez partie!

*M. Daniel Sormanni*. Dont je faisais partie, mais avec laquelle je n'étais pas d'accord, Monsieur Rumo!

Le budget est un processus – vous transmettez à M<sup>me</sup> Studemann, Monsieur le président – mais on aurait souhaité que le processus ne soit pas annuel et s'inscrive à long terme en tenant compte de ce qui nous attend. Or, ce n'est pas le

cas et c'est ce qui nous dérange. On a parlé de la répartition des charges entre le Canton et les communes. Evidemment qu'on en parle et qu'on en a parlé, mais M<sup>me</sup> Studemann n'était peut-être pas encore dans ce Conseil municipal! Elle n'a peut-être pas entendu.

Une chose me paraît importante et j'en terminerai là. Effectivement, on a beaucoup de chance: la dette est assez importante mais on paie beaucoup moins d'intérêts qu'on en payait avant. Bien heureusement, les taux d'intérêt sont bas mais ils ne resteront pas bas pendant deux mille ans. Il y a bien un moment où ils augmenteront et je n'aimerais pas rappeler l'époque où les taux étaient beaucoup plus élevés et où on payait des sommes astronomiques, avec une dette bien plus basse. Tout ça pour quoi? C'est vraiment de l'argent jeté par la fenêtre, qu'on pourrait utiliser dans le budget, plutôt que de payer l'intérêt aux banques, aux clients des banques, à ceux qui achètent nos obligations. Réfléchissez, des fois! Il faut avoir un peu de perspective et ne pas se dire simplement «youpi» parce que les taux d'intérêt sont extrêmement bas aujourd'hui et qu'on paie 1,5% d'intérêt en moyenne. Cela nous permet d'avoir une grosse dette mais, quand les taux d'intérêt augmentent, comment fait-on pour payer? Comment fait-on quand les intérêts mangent le capital? Eh bien, c'est la faillite! C'est ce qui arrive à beaucoup de gens dans le privé malheureusement. En général, cela n'arrive pas dans les villes, encore que c'est arrivé dans des villes aux Etats-Unis. Il faut y être attentif. Et pour cela s'impose une politique de réflexion à long terme.

Enfin, un gag qui n'en est pas un: je vois qu'on a reconduit un projet de budget dans lequel il y a les fameux frais de police. On aura des explications en commission, peut-être. Peut-être... Les fameux frais de police n'ont aucune base légale ni constitutionnelle. La Cour des comptes m'a d'ailleurs donné raison sur toute la ligne dans son rapport d'audit de juin 2014 sur l'entretien des routes et la convention de 1936, puisqu'elle a appuyé toutes mes interventions sur la problématique des frais de police. Et voilà que le Conseil administratif continue de mettre dans son budget 2015 une charge de 15 millions de francs, qui est illégale, parce qu'une convention a été signée! Je trouve cela tout à fait étonnant. Pour moi, cela démontre qu'il y a un problème dans l'étude de ce budget. Pour le moins, on devrait donner des explications circonstanciées à cet anachronisme. J'ai dit!

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Mon intervention conclusive sera relativement brève. Je salue d'abord le fait que le Conseil municipal entrera en matière sur le projet de budget déposé par le Conseil administratif. Je souhaite revenir sur deux dossiers qui me semblent fondamentaux pour l'avenir de la Ville dans les années futures.

Le premier point porte sur les compétences communales, les charges de la Ville et leurs modifications potentielles. Aujourd'hui, de toutes les communes

suisses, les communes genevoises sont celles qui ont le moins de compétences à leur niveau institutionnel. C'est historique. Le rééquilibrage entre ce que fait le Canton et ce que font les communes est un grand chantier hérité de la nouvelle Constitution. Il est en discussion et on verra où il aboutit, s'il aboutit. Mais on a là certainement un élément majeur dans la distribution des pouvoirs, des charges et des compétences entre le Canton et les communes, et fondamentalement entre notre commune et le Canton puisque la Ville a des charges de ville centre. Cette négociation sera un chantier qui nous occupera sur les deux années à venir en tout cas, ce sera l'enjeu de la prochaine législature. A celles et ceux qui pensent que nous avons trop de charges aujourd'hui, qu'il faudrait couper dans les prestations et rééquilibrer le bateau, je dis de faire attention: à l'inverse, la tendance sera – et cela me semble institutionnellement juste – que les communes genevoises, et la Ville de Genève, la première d'entre elles, assument plus de compétences dans le canton de Genève.

Certains semblent étonnés que la politique publique de la sécurité émerge de manière résiduelle au budget. Eh bien oui, parce que c'est une compétence avant tout cantonale. Ce n'est pas une compétence de la commune. Si le poids de la culture et du sport est aussi important, c'est parce que cette compétence est avant tout communale. On la voit dans notre budget. A contrario, on ne la voit pas dans le budget du Canton. Dans les années à venir, ces équilibres-là devraient renforcer l'action communale, l'action de proximité – en tout cas je le souhaite – dans des domaines où nous avons non seulement les compétences, mais aussi et surtout le lien à la population. C'était le premier point sur les charges et les prérogatives. A celles et ceux qui pensent qu'il serait opportun de jouer avec la hauteur du centime additionnel et de diminuer les charges pour diminuer les prestations, je réponds non parce que je pense que c'est un mauvais calcul. Et je réponds une deuxième fois non parce que je pense que les négociations des communes avec le Canton amèneront au contraire un rééquilibrage vers plus de compétences et des charges différentes pour les communes. Et la première d'entre elles, Mesdames et Messieurs, ce sera la vôtre, la Ville de Genève.

Je souhaitais intervenir également sur la santé financière de la Ville de Genève. On développera en commission des finances mais, quand j'entends certains d'entre vous parler de la Ville, j'ai l'impression qu'on ne parle pas de la même ville, qu'on ne parle pas de la même réalité. Vous n'êtes pas en train de défendre aujourd'hui la deuxième ville de Suisse. Vous êtes en train de parler d'une autre commune. On s'est vraisemblablement trompé d'enceinte. Aujourd'hui, on peut avoir toutes les postures politiques sur la Ville de Genève, on peut ne pas approuver le programme de législature du Conseil administratif, on peut ne pas appartenir à cette majorité, mais une chose est sûre: quand on regarde les chiffres, quand on compare notre ville, votre ville, la deuxième ville de Suisse, et toutes les autres villes de Suisse, quand on regarde le travail qui a été fait en Ville de Genève, a contrario du travail qui a été fait dans le canton de Genève – ce ne sont pas les

mêmes majorités –, il y a des différences. On ne peut pas dire que la Ville a été «quelque peu» désendettée. Non. On a fait un travail fondamental. La Ville a baissé sa dette de 286 millions de francs et ce chiffre-là, personne ici n'a le droit de le récuser puisque c'est le chiffre que, comptes après comptes, nous avons inscrit dans vos états financiers.

Lorsqu'on dit qu'il est facile d'avoir un taux d'intérêt bas parce que la situation fait que les taux d'intérêt sont bas – c'est vrai qu'ils sont bas – vous m'expliquez pourquoi, Mesdames et Messieurs, la Ville de Genève est, de toutes les collectivités publiques, en comparaison suisse, celle qui a le plus bas taux d'intérêt. Le travail que nous avons fait n'était pas uniquement celui de techniciens qui ont bien travaillé; je leur rendrai hommage à mon tour. C'est aussi une volonté politique, une politique financière et budgétaire de la Ville, qui a porté ses fruits. Lorsqu'on dit que la situation n'est pas si bonne que ça, qu'on va droit dans le mur, que l'âge d'or est révolu, cela fait peur aux gens. Quand ils vous entendent, les gens ont l'impression que la Ville est surendettée, que la Ville est mal gérée, que les charges vont exploser, que les prestations n'ont pas été délivrées... La réalité est toute différente.

J'ai juste repris les résultats comptables de la Ville, celle dans laquelle vous siégez, celle que vous représentez. Aux comptes 2012, 2,2 millions de francs de boni. Aux comptes 2011, 33 millions de francs de boni. Aux comptes 2010, 81 millions de francs de boni. Cela, Mesdames et Messieurs, c'est la Ville à la tête de laquelle vous êtes élus. C'est faux de dire que la Ville va mal, qu'on va droit dans le mur, qu'il faut se serrer la ceinture, qu'il faut couper les prestations, qu'on n'y arrivera pas parce que c'est la catastrophe. Financièrement, budgétairement, ce n'est pas la catastrophe. Il est vrai que Genève vit des situations de mutation pour certains aspects, qui sont difficiles et auxquelles il faudra répondre. Mais une chose est sûre: en termes financiers et budgétaires, vous ne pouvez pas dire que la Ville va à la catastrophe. Vous ne devriez pas faire peur à nos concitoyennes et nos concitoyens, qui pourraient finir par vous croire alors que la réalité est objectivement toute différente, si l'on regarde les chiffres.

Au-delà de la posture idéologique que les uns et les autres peuvent avoir, des lectures particulières du budget, notamment sur le 0,7% à la solidarité internationale qui aurait diminué mais qui n'a pas diminué – je vous l'expliquerai en commission des finances, Madame la présidente de la commission –, au-delà des clivages politiques et des projets de société que nous partageons ou ne partageons pas, nous avons la responsabilité de ne pas avoir un discours de peur, qui nourrit la crainte des habitantes et des habitants de Genève, qui ont le sentiment d'être dans une ville, une collectivité publique qui irait à vau-l'eau et où on s'en sortirait très mal. Non, nous nous en sortons très bien en comparaison nationale. Je viendrai en commission des finances avec les chiffres mais regardez les déficits accusés par toutes les autres collectivités publiques suisses, regardez le taux

d'autofinancement des investissements des autres collectivités suisses. Le ratio de la Ville de Genève est grosso modo celui de la Ville de Zurich, première ville suisse. Celui de la Ville de Lausanne, notre première voisine, est à 20%.

Mesdames et Messieurs, restons pragmatiques, restons réalistes! Dessinons des projets de société qui peuvent être différents mais, sur les chiffres, sur la réalité budgétaire et comptable de la Ville et sur sa maîtrise des charges, restons dans le vrai et n'articulons pas des chiffres et des pronostics qui pourraient faire peur aux uns et aux autres et les tromper sur la ville dans laquelle ils vivent, qui, certes, peut rencontrer des difficultés, car toutes les villes sont à un tournant, mais qui a aussi beaucoup d'atouts, beaucoup de potentiel et beaucoup de dynamisme. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Je mets au vote le renvoi du projet de budget à la commission des finances ainsi qu'aux commissions spécialisées qui sont: la commission des arts et de la culture, la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, la commission des sports et la commission des travaux et des constructions.

**Mis aux voix, le renvoi du projet de budget à la commission des finances, qui l'étudiera en collaboration avec les commissions spécialisées, est approuvé par 67 oui contre 1 non.**

## **5. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

## **6. Interpellations.**

Néant.

**7. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, et je vous donne rendez-vous pour notre prochaine session, le 16 septembre 2014. Bonne soirée.

Séance levée à 18 h 45.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	650
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	650
3. Pétitions. . . . .	651
4. Projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2015 (PR-1092) . . . . .	652
5. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	719
6. Interpellations . . . . .	719
7. Questions écrites . . . . .	720

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*